Human Resources Development Canada | Développement des ressources humaines Canada

The National Grants and Contributions

Performance Tracking Directorate

Financial and Administrative Services

September 2001 Report

Copyright 2001, Human Resources Development Canada.

Table of Contents

EXECUTIVE SUMMARY 1

OBJECTIVE 1

BACKGROUND 1

SCOPE AND METHODOLOGY 1

GENERAL CONCLUSIONS 3
- 4.1 - National Results 3
- 4.2 - Financial Verification Results 4

NEXT STEPS 4

APPENDIX 1 - NATIONAL FILE REVIEW ANALYSIS BY BUSINESS PROCESS 5

APPENDIX 2 - NATIONAL FILE REVIEW ANALYSIS BY BUSINESS PROCESS - DETAILED RESULTS 13
- APPLICATION 13
- ASSESSMENT 15
- RECOMMENDATION AND APPROVAL 17
- CONTRACTING 18
- PAYMENTS 24
- MONITORING 27
- CLOSE OUT 29
- COMPLIANCE WITH TERMS AND CONDITIONS 30
- GENERAL ADMINISTRATION 31

APPENDIX 3 - NATIONAL FINANCIAL REVIEW ANALYSIS AND CONCLUSIONS 33

EXECUTIVE SUMMARY

1. OBJECTIVE

The principal objective of this report is to assess the extent to which Human Resources Development Canada (HRDC) has strengthened its administration of grants and contributions since the 1999 Internal Audit Bureau (IAB) audit results.

2. BACKGROUND

Human Resources Development Canada established the National Grants and Contributions Performance Tracking Directorate (PTD) in the fall of 1999 to support the work of strengthening the administration of grants and contributions in the Department. The PTD provides a quality control mechanism for HRDC to measure its improvement in the administration of grant and contribution programs. The PTD is part of the Financial and Administrative Services Branch of HRDC.

The PTD's mandate is to:

- provide assurance that grant and contribution funds are being managed and expended in accordance with program terms and conditions;
- highlight key areas of risk and provide guidance on approaches to mitigate those risks;
- contribute to knowledge transfer throughout the Department; and
- coordinate activities with other monitoring and post-audit functions carried out within HRDC and by external agencies to ensure adequate coverage, without duplication of effort.

PTD reviews provide the Department with ongoing detailed information on its level of compliance with required administrative standards for grants and contributions.

The files selected for this September 2001 PTD report were contribution files with a start date between September 21, 2000 and December 31, 2000 and the review included activities on these files up to May 2001.

3. SCOPE AND METHODOLOGY

For all national results released in this report, samples have been drawn from the HRDC grant and contribution program population, which includes Labour Market, Learning and Literacy, Social Development, Aboriginal Relations, Youth, Human Resources Partnerships, Official Languages for Minority Groups, Labour, and Homelessness. Provincially managed programs, individual income support payments, individual skill development agreements and Summer Career Placement files have not been included in the review sample.

104-02993/

This September 2001 PTD report provides a:

a) ***National File Review Analysis By Business Process & Detailed Results (Appendices 1 & 2)***

The file review was completed between April 2001 and July 2001. The review included a comprehensive assessment of HRDC programs, including all phases of the project life cycle (i.e., application, assessment, recommendation and approval, contracting, payments, monitoring, close out, compliance with terms and conditions, as well as general administration). Reviews were completed on 102 files in total from a population of 3,202 grants and contribution files.

The PTD methodology and sampling techniques used enable most results to be extrapolated to the HRDC grant and contribution population as a whole. In order to extrapolate results for each compliance-related question, there must be a sufficient number of responses to these questions. This report provides file review results related to 90 compliance questions. In 63 of the compliance questions reported, the compliance rate results can be extrapolated to the full population with a confidence level of 90% and a precision of + or – 5%. In the remaining 27 compliance questions, the results can only be presented for information purposes. These results cannot be extrapolated with a high degree of confidence due to the low number of responses applicable to these questions at that time. A total of 16 of the 90 questions were added or adjusted subsequent to the March 2001 PTD report to assess compliance with the new Treasury Board Transfer Payment Policy and HRDC Program and Policy requirements.

b) ***National Financial Review Analysis (Appendix 3)***

This analysis summarizes the results of all financial reviews conducted by the PTD since the March 2001 PTD report. A total of $1,900,244 in claimed expenditures was reviewed. The financial reviews were conducted in May and June 2001. Of the 102 files in the national random sample, 58 files were randomly selected for which financial verifications were conducted. The objective of the PTD financial verification process was to ensure that the expenses claimed by sponsors were actual and incurred expenditures, allowable as per the agreement, and supported by adequate documentation.

Wherever projects were assessed as low risk, financial reviews were conducted using supporting financial documentation provided by facsimile. Visits to sponsors' locations were conducted on the remainder.

All PTD results shown have been subjected to a rigorous quality control and validation process. The results of all completed file reviews have been thoroughly assessed by an independent quality control unit within PTD. This group includes professional resources provided under agreement with Consulting and Audit Canada. Following the quality control review, all file observations have been validated through management responses provided by the area responsibility centre. Management responses were also provided and included plans for corrective action.

To analyze and report on file review results, the PTD used its database to sort results by business process and to consolidate results for each assessment question/criterion. In addition, comparable compliance results from the previous year have been added to the PTD database in order to measure and track progress related to the ongoing administration of HRDC grants and contributions.

4. GENERAL CONCLUSIONS

This September 2001 PTD report confirms that there continues to be measurable improvements in the overall administration of grants and contributions. Generally these findings are consistent with the positive trends found in the previous PTD reports.

4.1 - National Results

The review performed by the PTD for this report shows that HRDC continues to achieve high levels of compliance to departmental and Treasury Board policies and procedures. This sustained improvement in the management and administration of grant and contribution programs at the national level is demonstrated by a compliance rate of 90% or above for 50 of the 63 valid review results.

The following highlights areas of noticeable improvements:

- In 93.1% of the files reviewed, the environmental assessment process had been addressed adequately on file; up from 72.4% in the previous PTD report.
- In 87.3% of files reviewed, the written assessment demonstrated that the approved activity supported program objectives, up from 77.7% in the previous PTD report
- In 98.0% of the files reviewed, a recommendation/rationale for funding was on file; up from 87.9% in the previous PTD report.
- In 86.3% of the files reviewed, the assessment documentation indicates that proposed costs were evaluated, up from 72.4% in the previous PTD report.
- In 81.2% of the files reviewed, the schedule and basis of payment are clear in the agreement, up from 71.4% in the previous PTD report.
- In 92.2% of the files reviewed, the project activities met program terms and conditions, up from 84.2% in the previous PTD report.

Examples of areas requiring continued effort include:

- Ascertaining that objectives include measurable timelines/milestones;
- Assessment documentation demonstrating that approved activity support program objectives and that proposed costs were evaluated; and
- Ensuring that the agreement is signed on/or prior to the agreement start date.

These requirements have been reported to program management and are being addressed as part of the next Model File update, as well as through the national Program Officer Consultant (POC) training programs and will be assessed in subsequent PTD reviews.

4.2 - Financial Verification Results

Of the 102 files in the national random sample selected for this report, 58 files were selected for a financial review of claims submitted by project sponsors. A total of $1,900,244 in expenditures was reviewed. Financial observations involving identified or potential adjustments have been raised. Overall results of the financial reviews are as follows:

- $1,813,805 expenditures reviewed were determined to be eligible expenditures in accordance with the agreement;
- $49,178 was identified as requiring adjustments. The required claim adjustments are specifically attributable to expenditures that occurred before Agreement start dates, inappropriate reimbursement of GST, and expenditures identified as not allowable under the terms and conditions of the agreements;
- $37,261 was not completely substantiated and has been identified for further review. The responsibility centers involved in these cases are initiating follow-up and will report on appropriate action taken.

The financial verification results are subject to adjustment based on follow-up action undertaken by the HRCC's.

5. NEXT STEPS

PTD will continue to provide reports on the extent to which HRDC has strengthened its administration of grants and contributions nationally.

APPENDIX 1 - NATIONAL FILE REVIEW ANALYSIS BY BUSINESS PROCESS

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
PTD results are statistically valid and can be extrapolated to the full population with a confidence of 90% and a precision of + or - 5% or better.	**Yes**	**No**	**N/A**	**Total**	**Compliance Level**	**Compliance Level**
APPLICATION						
Application for funding from sponsor on file	102	0	0	102	100.0%	85.2%
Includes sponsor information as required by the contribution project file	72	3	27	102	96.0%	
Application was signed by representative of submitting organization	100	2	0	102	98.0%	
Application includes objectives, activities and targeted participants	97	5	0	102	95.1%	75.0%
Application includes a budget	98	2	2	102	98.0%	89.0%
Application includes description of expected results	101	1	0	102	99.0%	89.0%
ASSESSMENT						
The written assessment demonstrates that the approved activity supports program objectives	89	13	0	102	87.3%	31.8%
Assessment documentation indicates that proposed costs were evaluated	88	14	0	102	86.3%	
Sponsor was checked for outstanding debt to HRDC	92	9	1	102	91.1%	2.6%
Environmental assessment process has been addressed adequately in file	95	7	0	102	93.1%	29.6%
RECOMMENDATION & APPROVAL						
Recommendation rationale for funding on file	100	2	0	102	98.0%	38.0%
Recommendation rationale on file is complete	92	7	3	102	92.9%	
Approval signed with correct delegation of authority	101	1	0	102	99.0%	79.2%
Approval signed on or prior to project start date	101	1	0	102	99.0%	

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
PTD results are statistically valid and can be extrapolated to the full population with a confidence of 90% and a precision of + or - 5% or better.	**Yes**	**No**	**N/A**	**Total**	**Compliance Level**	**Compliance Level**
CONTRACTING						
Agreement is on file	101	0	1	102	100.0%	96.4%
Objectives include measurable timelines/milestones	50	7	45	102	87.7%	
Objectives include measurable statement of quantity	84	4	14	102	95.5%	
Expected results are described clearly	97	4	1	102	96.0%	
Services and/or activities are described clearly	101	0	1	102	100.0%	
Nature of authorized expenses is clear	96	5	1	102	95.0%	83.7%
The schedule and basis of payment are clear in the Agreement	82	19	1	102	81.2%	
Agreement contains a clause stating that HRDC may do an audit of costs claimed	95	0	7	102	100.0%	95.7%
Agreement includes the required declaration regarding registration of lobbyists	66	1	35	102	98.5%	
Agreement includes provisions for Agreement termination with cause and Agreement termination without cause	101	0	1	102	100.0%	
Agreement states the requirement for the recipient to repay overpayments, unexpended balances and disallowed expenses	95	0	7	102	100.0%	
Text of the Agreement matches the program utilized	97	4	1	102	96.0%	91.9%
All necessary schedules are included and properly prepared	85	16	1	102	84.2%	
Duration of Agreement is stated	101	0	1	102	100.0%	
Agreement stands on its own in terms of purpose, objective and meeting provisions of T's and C's	100	1	1	102	99.0%	
Agreement is in accordance with all other terms and conditions for selected program	99	2	1	102	98.0%	
Agreement value is equal to or less than approval amount	97	4	1	102	96.0%	
Forecast of cash flow on file if necessary, appropriate to contracted activities, prepared by sponsor, and in agreement with HRDC contracted total	59	3	40	102	95.2%	

APPENDIX 1– NATIONAL FILE REVIEW ANALYSIS BY BUSINESS PROCESS

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
PTD results are statistically valid and can be extrapolated to the full population with a confidence of 90% and a precision of + or - 5% or better.	**Yes**	**No**	**N/A**	**Total**	**Compliance Level**	**Compliance Level**
CONTRACTING						
Agreement signed on or after project approval date	101	0	1	102	100.0%	
Agreement signed on or prior to Agreement start date	89	12	1	102	88.1%	
Commitment completed prior to HRDC signing Agreement	68	26	8	102	72.3%	
Signed in all required places by HRDC official with correct delegation of authority	101	0	1	102	100.0%	86.6%
Reason for amendment is clear	30	0	72	102	100.0%	61.9%
Amendments signed with Correct delegation of authority	25	0	77	102	100.0%	
PAYMENTS						
If advance issued, sponsor was eligible for advance	52	2	48	102	96.3%	
Advance amounts are compliant with Treasury Board and FAS policy	53	1	48	102	98.1%	71.3%
All required claim forms are on file	86	5	11	102	94.5%	
Claims are accompanied by activity report and supporting financial documentation if required by Agreement	53	6	43	102	89.8%	
Reimbursed expenses are allowable according to HRDC policy, program terms and conditions and the Agreement.	81	10	11	102	89.0%	
Proper expenditure coding has been applied	90	1	11	102	98.9%	
Claim forms are correctly signed by sponsor	91	0	11	102	100.0%	
Correct delegation of authority according to Section 34	94	0	8	102	100.0%	70.9%
At least two people have initialed/signed/input/approved payment requisition	91	0	11	102	100.0%	
MONITORING						
A risk assessment and Monitoring plan, completed prior to Agreement start, is on file	84	17	1	102	83.2%	
MONITORING						

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
PTD results are statistically valid and can be extrapolated to the full population with a confidence of 90% and a precision of + or - 5% or better.	**Yes**	**No**	**N/A**	**Total**	**Compliance Level**	**Compliance Level**
If plan completed, monitoring has been done according to plan or rationale is on file	66	12	24	102	84.6%	
Monitoring frequency satisfies HRDC requirements	78	6	18	102	92.9%	
Monitoring report(s) on file	71	0	31	102	100.0%	44.0%
Project activities were monitored for compliance with Agreement	67	0	35	102	100.0%	23.4%
Financial visits documentation is thorough and accurate	35	0	67	102	100.0%	
Follow-up initiated or completed	18	0	84	102	100.0%	
CLOSE OUT						
The final contribution was paid after receipt of the final claim form, unless early payment was justified on file and allowable by T's and C's	29	0	73	102	100.0%	
COMPLIANCE WITH TERMS & CONDITIONS						
Project activities meet program terms and conditions	94	8	0	102	92.2%	
GENERAL ADMINISTRATION						
All pertinent national forms as created for the Contributions Project File have been used, as per ADM directive issued September 8, 2000	62	16	24	102	79.5%	
Participants meet program eligibility criteria	57	0	45	102	100.0%	
Participant data is transmitted to HRCC and input to NESS	49	6	47	102	89.1%	
HRDC is exercising inappropriate supervisory control and employer/employee relationship may be a problem	0	102	0	102	100.0%	
There are risks related to contravention of Public Service Employment Act	0	102	0	102	100.0%	
There are risks related to improper use of contribution funds because the project is supplying goods or services to HRDC	2	100	0	102	98.0%	
GENERAL ADMINISTRATION						

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
PTD results are statistically valid and can be extrapolated to the full population with a confidence of 90% and a precision of + or - 5% or better.	**Yes**	**No**	**N/A**	**Total**	**Compliance Level**	**Compliance Level**
There are risks related to liability and public perception	0	102	0	102	100.0%	

Other PTD RESULTS	*NOTE: Not statistically valid due to low numbers reviewed. Provided for information purposes only.*					
Questions/Criteria Assessment	**Answers**				**September 2001 PTD Results 102 Files**	**IAB 1999 Audit Results 459 Files**
	Yes	**No**	**N/A**	**Total**	**Compliance Level**	**Compliance Level**
APPLICATION						
Includes completed declaration of amounts owing in default to the federal government	63	2	37	102	N/A	N/A
ASSESSMENT						
All elements of the contribution agreement review checklist have been considered in assessment	49	5	48	102	N/A	N/A
Sponsor rationale for advance payments is on file	10	40	52	102	N/A	N/A
There is formal confirmation of essential funding from other sources	22	6	74	102	N/A	N/A
MP notification on file, if required by program	12	2	88	102	N/A	N/A
MP concurrence on file, if mandatory	12	0	90	102	N/A	57.1%
All other mandatory consultation and concurrence on file	3	0	99	102	N/A	N/A
CONTRACTING						
Agreement specifies what capital assets will be acquired, and method of disposal	12	0	90	102	N/A	N/A
Agreement reflects all approval conditions	6	0	96	102	N/A	N/A
Agreement contains a clause stating that HRDC funds are not to be used to pay for persons assisting the recipient in obtaining HRDC contribution funding	63	3	36	102	N/A	N/A
Agreement provides for repayment should total government assistance exceed the amount anticipated	35	0	67	102	N/A	N/A
Agreement requires recipient to declare amounts owing to the federal government, and states that HRDC funding may be offset against amounts owing	57	2	43	102	N/A	N/A

Other PTD RESULTS

NOTE: Not statistically valid due to low numbers reviewed. Provided for information purposes only.

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
CONTRACTING						
Where recipient further distributes contribution amounts, agreement includes all provisions as stated in Appendix C of the TB payment policy	12	0	90	102	N/A	N/A
Agreement includes statement regarding disposition of project revenue	10	1	91	102	N/A	N/A
Agreement contains a clause satisfying HRDC policy re: sole-sourcing by sponsor	1	2	99	102	N/A	N/A
Approval for increase amendments was signed with correct delegation of authority	13	0	89	102	N/A	N/A
In the case of financial increase amendments, commitment certification was completed prior to HRDC signing amendment	8	1	93	102	N/A	N/A
Forecast of cash flow amended for financial amendments, where required	15	0	87	102	N/A	N/A
PAYMENTS						
Only April forecasted expenditures are paid out of previous year funds	10	0	92	102	N/A	N/A
Claim amounts for April support the advance amount issued from the previous fiscal year	0	0	102	102	N/A	N/A
Budget forecast amended as required	18	11	73	102	N/A	N/A
MONITORING						
Contributions from other partners were verified on financial visit	9	3	90	102	N/A	N/A
Issues requiring follow-up have been identified	20	0	82	102	N/A	N/A
CLOSE OUT						
Assets were disposed of in accordance with agreement	0	0	102	102	N/A	N/A

Other PTD RESULTS	*NOTE: Not statistically valid due to low numbers reviewed. Provided for information purposes only.*					
Questions/Criteria Assessment	**Answers**				**September 2001 PTD Results 102 Files**	**IAB 1999 Audit Results 459 Files**
	Yes	**No**	**N/A**	**Total**	**Compliance Level**	**Compliance Level**
CLOSE OUT						
Overpayment has been recorded as a receivable and recovery procedures initiated	2	0	100	102	N/A	N/A
Closeout summary including evaluation report prepared by HRDC on file	29	3	70	102	N/A	N/A
Closeout report including a summary of outcomes is included on file at the end of project	30	1	71	102	N/A	N/A
GENERAL ADMINISTRATION						
On wage subsidy and grant files, a life cycle file review checklist is completed and on file	21	2	79	102	N/A	N/A

APPENDIX 2 - NATIONAL FILE REVIEW ANALYSIS BY BUSINESS PROCESS - DETAILED RESULTS

APPLICATION

In the application phase, applicants are required to submit a detailed proposal and/or a standard application form to Human Resources Development Canada (HRDC) that describes the project they want to undertake.

A completed application or proposal should contain a description of objectives to be achieved, a description of the proposed activities, cost estimates, and an explanation of expected results.

For the purpose of this review, an acceptable application could have been in the form of an official application form, a proposal, a letter, or other documents signed by the applicant.

The following table summarizes the results of the review of administration relating to the application phase:

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
APPLICATION	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
Application for funding from sponsor on file	102	0	0	102	100.0%	85.2%
Includes sponsor information as required by the contribution project file	72	3	27	102	96.0%	
Application was signed by representative of submitting organization	100	2	0	102	98.0%	
Application includes objectives, activities and targeted participants	97	5	0	102	95.1%	75.0%
Application includes a budget	98	2	2	102	98.0%	89.0%
Application includes description of expected results	101	1	0	102	99.0%	89.0%

Application for funding from sponsor on file

- In 102 files reviewed, an application for funding from the sponsor was on file.

Includes sponsor information as required by the contribution project file

- In 72 files reviewed, the files included sponsor information as required by the contribution project file.
- In three files reviewed, the file did not include sponsor information as required by the contribution project file. In all cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining 27 files were not for contribution projects such as a grant or wage subsidy and consequently, the contribution project file is not required.

Application was signed by representative of submitting organization

- In 100 files reviewed, a representative of the submitting organization had signed the application.
- In the remaining two files, both files had a HRDC application form on file, but were not signed by the sponsor. The HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented.

Application includes objectives, activities and targeted participants

- In 97 files reviewed, the application included objectives, activities and targeted participants.
- In the remaining five files, four files did not include a description of targeted participants. In the remaining file, the application did not include a description of activities, according to FAS Grants & Contributions Policy, Section 5.2.2, 'all approved applications/proposals include objectives, described activities and targeted participants '. The HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented.

Application includes a budget

- In 98 files reviewed, the application included a budget.
- In two files, the application on file did not include a budget, according to FAS Grants & Contributions Policy, Section 5.2.2, 'proposals shall include a budget'. The HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented.
- The remaining two files were Job Creation Partnership projects with no overhead costs and consequently did not require a budget.

Application Includes description of expected results

- In 101 files reviewed, the application included a description of expected results.
- In the remaining file, there was an application on file, however it did not include a description of expected results, according to FAS Grants & Contributions Policy, Section 5.2.2, 'proposals shall include a description of expected results'. The HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented.

ASSESSMENT

The Assessment phase involves a careful, thorough review of applications/proposals to ensure that they support program objectives and meet local, regional, and national priorities. This phase is important to ensure that the proposal meets HRDC criteria, and is realistic and feasible. It allows the Project Officer to anticipate potential problems in a project and rectify them before the project starts.

Our review consisted of assessing whether or not the files reviewed contained evidence that the project officers considered program criteria in their assessment; that sponsors were checked for outstanding debt to HRDC in the Departmental Accounts Receivable System (DARS) prior to project approval; that there was formal confirmation of essential funding from other sources; that the proposal had all required concurrence; and that the environmental assessment process was addressed adequately on file.

The following table summarizes the results of the review of assessment:

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
ASSESSMENT	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
The written assessment demonstrates that the approved activity supports program objectives	89	13	0	102	87.3%	31.8%
Assessment documentation indicates that proposed costs were evaluated	88	14	0	102	86.3%	
Sponsor was checked for outstanding debt to HRDC	92	9	1	102	91.1%	2.6%
Environmental assessment process has been addressed adequately in file	95	7	0	102	93.1%	29.6%

The written assessment demonstrates that the approved activity supports program objectives

- In 89 files reviewed, the written assessment demonstrated that the approved activity supported program objectives.
- Of the remaining 13 files, four files lacked documentation on file relating to the assessment. In nine files, the documentation on file related to the assessment addressed the benefits of the project but did not demonstrate that the project activities supported the program objectives. In two cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.

Assessment documentation indicates that proposed costs were evaluated

- In 88 files reviewed, the assessment documentation indicated that proposed costs were considered.
- In 14 files, the documentation on file related to the assessment did not include evidence that the proposed costs were evaluated. In 14 cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented.

RECOMMENDATION: *PTD recommends that the program areas review the assessment procedure to provide more specific instructions concerning the supporting documentation required in support of the assessment checklist.*

Sponsor was checked for outstanding debt to HRDC

- In 92 files reviewed, there was evidence on file that the sponsor was checked for outstanding debt to HRDC.
- In nine files, the documentation on file relating to the assessment did not include evidence that the sponsor was checked for outstanding debt as required by the FAS Grants & Contributions Policy, Section 5.16.1. PTD reviewed each case and confirmed that no overpayment existed for these nine files. In two cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- In the remaining file, the project was a partnership with the Provincial/Territorial Government and consequently a DARS check was not required.

Environmental assessment process has been addressed adequately in file

- In 95 files, the environmental assessment was adequately addressed.
- In seven files, the required environmental assessment process was not followed. In three cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.

RECOMMENDATION AND APPROVAL

After assessment, a proposal may be recommended for funding. The person who has assessed the proposal must make this recommendation, clearly stating the rationale for the funding. A person with the appropriate level of approval authority must sign the funding approval.

The following table summarizes the results of the review of the recommendation and approval phase:

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
RECOMMENDATION & APPROVAL	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
Recommendation rationale for funding on file	100	2	0	102	98.0%	38.0%
Recommendation rationale on file is complete	92	7	3	102	92.9%	
Approval signed with correct delegation of authority	101	1	0	102	99.0%	79.2%
Approval signed on or prior to project start date	101	1	0	102	99.0%	

Recommendation/rationale for funding on file

- In 100 files reviewed, there was a recommendation/rationale for funding on file.
- In the two remaining files, the recommendation was on file, however, the rationale for funding the project was not documented on file. In two cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining case, the HRCC is responding to the PTD observation and recommendation.

Recommendation/rationale on file is complete

- In 92 files reviewed, the recommendation/rationale on file was complete.
- In seven files, one case contained a recommendation on file, however, the rationale was not complete. In the remaining six cases, the rationale on file did not adequately support the decision to fund the project. They did not provide information such as: a brief project description, expected results, participant description, project duration, how the project addressed program objectives, the capacity of applicant, applicability to HRDC business plan, HRDC experience with the organization, and why the project should be funded. In one case, the HRCC has indicated that corrective measures are being implemented, and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- In the remaining three files, there was no recommendation rationale on file and consequently, the observation was raised in the previous question.

Approval signed with correct delegation of authority

- In 101 files reviewed, the approval was signed with the correct delegation of authority.
- In one file, the local office approved the project without the required ADM approval. The HRCC is responding to the PTD observation and recommendation.

Approval signed on or prior to project start date

- In 101 files reviewed, the approval was signed on or prior to project start date.
- The remaining file, had an approval on file, however, the application was not dated; therefore, it could not be determined if the approval was signed prior to the project start date. The HRCC is responding to the PTD observation and recommendation.

CONTRACTING

The contracting phase involves the preparation and signing of an Agreement between HRDC and a sponsor. The Agreement clarifies the roles, responsibilities, and the expectations of both parties. It also sets out measurable objectives and establishes the basis on which the officer will monitor and evaluate the project. The officer can only monitor and evaluate what is set out in the contract. Therefore, it is essential that all Agreements be complete and contain all required terms and conditions.

The following table summarizes the results of the performance tracking review of the contracting phase.

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
CONTRACTING	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
Agreement is on file	101	0	1	102	100.0%	96.4%
Objectives include measurable timelines/milestones	50	7	45	102	87.7%	
Objectives include measurable statement of quantity	84	4	14	102	95.5%	
Expected results are described clearly	97	4	1	102	96.0%	
Services and/or activities are described clearly	101	0	1	102	100.0%	
Nature of authorized expenses is clear	96	5	1	102	95.0%	83.7%
The schedule and basis of payment are clear in the Agreement	82	19	1	102	81.2%	
Agreement contains a clause stating that HRDC may do an audit of costs claimed	95	0	7	102	100.0%	95.7%
Agreement includes the required declaration regarding registration of lobbyists	66	1	35	102	98.5%	
Agreement includes provisions for Agreement termination with cause and Agreement termination without cause	101	0	1	102	100.0%	
Agreement states the requirement for the recipient to repay overpayments, unexpended balances and disallowed expenses	95	0	7	102	100.0%	
Text of the Agreement matches the program utilized	97	4	1	102	96.0%	91.9%
All necessary schedules are included and properly prepared	85	16	1	102	84.2%	
Duration of Agreement is stated	101	0	1	102	100.0%	
Agreement stands on its own in terms of purpose, objective and meeting provisions of T's and C's	100	1	1	102	99.0%	
Agreement is in accordance with all other terms and conditions for selected program	99	2	1	102	98.0%	
Agreement value is equal to or less than approval amount	97	4	1	102	96.0%	
Forecast of cash flow on file if necessary, appropriate to contracted activities, prepared by sponsor, and in agreement with HRDC contracted total	59	3	40	102	95.2%	
Agreement signed on or after project approval date	101	0	1	102	100.0%	
Agreement signed on or prior to Agreement start date	89	12	1	102	88.1%	
Commitment completed prior to HRDC signing Agreement	68	26	8	102	72.3%	
Signed in all required places by HRDC official with correct delegation of authority	101	0	1	102	100.0%	86.6%
Reason for amendment is clear	30	0	72	102	100.0%	61.9%
Amendments signed with Correct delegation of authority	25	0	77	102	100.0%	

Agreement is on file

- In 101 files reviewed, a copy of the signed agreement was on file.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Objectives include measurable timelines/milestones

- In 50 files reviewed, the agreements stated objectives that included measurable timelines/milestones to ensure appropriate monitoring.
- In seven files reviewed, the agreement described objectives that did not include measurable timelines/milestones for the achievement of project results. The HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining 45 files were related to projects that did not require the agreement to include measurable timelines/milestones. These include projects that maintain the same activity for the full agreement period or projects of short duration (i.e., less than 3 months).

Objectives include measurable statement of quantity

- In 84 files reviewed, the agreements stated objectives that included a measurable statement of quantity. Agreement objectives that include a statement of quantity to allow program officers to assess the degree to which project results have been attained.
- In four files reviewed, the agreements did not include a quantitative statement in the objectives to allow program officers to assess the degree to which project results have been attained. The HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- In the remaining 14 files, the nature of the projects did not require the agreements to include a measurable statement of quantity.

Expected results are described clearly

- In 97 files reviewed, the agreements clearly described the expected results. A clear description of expected results ensures that the sponsor and HRDC have a common understanding of how project success will be measured.
- In four files reviewed, the agreement did not include a clear description of expected results to ensure that the sponsor and HRDC have a common understanding of how project success will be measured. The HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Services and/or activities are described clearly

- In 101 files reviewed, the agreements clearly stated the services and/or activities.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Nature of authorized expenses is clear

- In 96 files reviewed, the nature of authorized expenses was clearly described.
- Of the remaining five files, one file had a discrepancy in the amounts between Schedule A and Schedule B of the agreement. In another file, the amendments did not reflect the previously approved changes to the original agreement. In two other files, the administrative costs were not clearly described in Schedule B, and the remaining file, the one cost category under schedule B and D of the agreement was not clear. The HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

The schedule and basis of payment are clear in the agreement

- In 82 files reviewed, the schedule and basis of payment were clear in the agreement.
- In 19 files reviewed, the unnecessary payment clauses related to progress payments versus advances were not deleted from the agreement as required. In five cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Agreement contains a clause that HRDC may do an audit of costs claimed

- In 95 files reviewed, the agreements contained a clause allowing for HRDC to perform an audit of costs claimed.
- Of the remaining seven files, one file was a grant program and did not require an agreement, six files were Job Creation Partnerships projects not involving payments to the sponsor.

Agreement contains the required declaration regarding registration of lobbyists

- In 66 files, the agreement contained the required declaration regarding registration of lobbyists.
- In one file reviewed, the agreement did not contain the required declaration. The HRCC has indicating corrective measures are in place for all new agreements.
- In the remaining 35 cases, 34 cases had agreements that were under $25,000 and had no requirement for this clause. The remaining case was a grant program and did not require an agreement.

Agreement includes provisions for agreement termination with cause and agreement termination without cause

- In 101 files reviewed, the agreements included appropriate provisions for termination with and without cause.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Agreement states the requirement for the recipient to repay overpayments unexpended balances and disallowed expenses

- In 95 files reviewed, the agreements included a clause stating the requirement for the recipient to repay overpayments unexpended balances and disallowed expenses.
- In the remaining seven files, one file was a grant program and did not require an agreement and, six files were Job Creation Partnerships projects not involving payments to the sponsor.

Text of the agreement matches the program utilized

- In 97 files reviewed, the text of the agreement matched the program utilized.
- In four files reviewed, the Articles of Agreement did not match the program utilized. However, these situations did not affect the contractual obligation of both parties. In one case, the HRCC has indicated that corrective measures are being implemented, and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

All necessary schedules are included and properly prepared

- In 85 of the files reviewed, all necessary schedules were included and properly prepared.
- In 16 files reviewed, 14 files did not include Schedule 'C' in the agreement, and should have been because the projects had participants. In one file, all necessary schedules were on file; however, option 1 and 2 of Schedule E were not stroked out as required. In the remaining file, Schedules A, B, D and E were on file, however the capital assets listed under 'office upgrades' were not reflected in Schedule A as capital assets. In six cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Duration of agreement is stated

- In 101 files reviewed, the duration of the agreement was stated.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Agreement stands on its own in terms of purpose, objective and meeting provisions of Terms and Conditions

- In 100 of the files reviewed the agreement stood on its own in terms of purpose, objective and meeting provisions of the terms and conditions.
- In one file reviewed, two other Employment Assistance Services contracts were issued with the same sponsor to be delivered at the same location, for the same clients and the same activities. The HRCC is responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Agreement is in accordance with all other terms and conditions for selected program

- In 99 files reviewed, the agreement was in accordance with all other terms and conditions for the selected program.
- In two other files, one file had Schedule B defining some eligible costs paid as fee for services. The HRCC had acknowledged this error prior to the PTD review. In another case, the proposals, as well as Schedule A stated the procurement of capital assets. However, there is no evidence that these capital assets were cost-shared as per Local Labour Market Partnerships terms and conditions. In one case, the HRCC has indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining case, the HRCC is responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Agreement value is equal to or less than approval amount

- In 97 files reviewed, the agreement was equal to or less than the approval amount.
- In four files reviewed the agreement value exceeded the approval amount. However, the person who signed each agreement had the approval authority to authorize the increase. The HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement

Forecast of cash flow on file if necessary, appropriate to contracted activities, prepared by sponsor and in agreement with HRDC contracted total

- In 59 files reviewed, there was a forecast of cash flow on file.
- In three files, two files had the initial advances issued without the cash flow forecast on file. The cash flow forecast was subsequently received to issue the remaining advances. In the remaining file, the forecast of cashflow was not signed. In one case, the HRCC has indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining 40 files, one file was a grant program and did not require an agreement. Six files were Job Creation Partnerships projects not involving payments to the sponsor and, the remaining 33 files did not require a cash flow forecast to be on file since there was no advance to be made to the sponsor.

Agreement signed on/or after project approval date

- In 101 files reviewed, the agreement was signed on/or after the project approval date.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Agreement signed on/or prior to agreement start date

- In 89 of the files reviewed, the agreement was signed on/or prior to the agreement start date.
- In 12 files reviewed:
  - Five files were signed one to five days after the agreement start date;
  - Three files were signed six to 10 days after the agreement start date;
  - One file was signed 11 to 15 days after the agreement start date; and
  - Three files were signed 16 to 32 days after the agreement start date.

  In five cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Commitment completed prior to HRDC signing the agreement

- In 68 of the files reviewed, the financial commitment was completed prior to HRDC signing the agreement.
- In 26 files reviewed:
  - Ten files had the financial commitment completed one working day after the agreement signature date;
  - Six files had the financial commitment completed two to three working days after the agreement signature date;
  - Eight files had the financial commitment completed four to seven working days after the agreement signature date; and

- Two files had the financial commitment completed eight to twelve working days after the agreement signature date.

In 14 cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.

- In the remaining eight files, one case was a grant program and did not require an agreement and the remaining cases were Job Creation Partnership projects with no overhead cost and consequently, there were no amounts to be committed.

Signed in all required places by HRDC official with correct delegation of authority

- In 101 files reviewed, the agreement was signed in all the required places by an HRDC official with the appropriate delegated authority.
- The remaining file was a grant program and did not require an agreement.

Reason for amendment is clear

- In 30 files reviewed, the reason for the amendment was clear.
- In the remaining 72 files, there was no amendment to the original agreements.

Amendments signed with correct delegation of authority

- In 25 files reviewed, amendments were signed with the correct delegation of authority.
- In the remaining 77 files, 72 files had no amendment attached to the original agreements and in the remaining five files, the amendments did not have any monetary value attached.

PAYMENTS

A contribution payment can be in the form of a progress payment or an advance. A progress payment consists of reimbursing allowable expenses incurred by the sponsor and claimed for a period ranging from 30 days to 90 days.

Advances consist of payments for anticipated expenses for a specific period, usually monthly or quarterly. Sponsors submit payment claims at the end of each period to account for the advances received. The terms and conditions of each Agreement specify any requirements for the sponsor to submit an activity report for the same period. It is the responsibility of sponsors to keep adequate financial documentation in support of their expenses.

The following table summarizes the results of the review of payments.

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
PAYMENTS	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
If advance issued, sponsor was eligible for advance	52	2	48	102	96.3%	
Advance amounts are compliant with Treasury Board and FAS policy	53	1	48	102	98.1%	71.3%
All required claim forms are on file	86	5	11	102	94.5%	
Claims are accompanied by activity report and supporting financial documentation if required by Agreement	53	6	43	102	89.8%	
Reimbursed expenses are allowable according to HRDC policy, program terms and conditions and the Agreement.	81	10	11	102	89.0%	
Proper expenditure coding has been applied	90	1	11	102	98.9%	
Claim forms are correctly signed by sponsor	91	0	11	102	100.0%	
Correct delegation of authority according to Section 34	94	0	8	102	100.0%	70.9%
At least two people have initialed/signed/input/approved payment requisition	91	0	11	102	100.0%	

If advance issued, sponsor was eligible for an advance

- In 52 files reviewed, in which advances had been issued, the sponsor was eligible for an initial advance.
- In one of the two files, the advance exceeded the forecasted cashflow by $4,000 and in one file, the third advance was not adjusted to reflect the under-spending to-date and therefore exceeded the required cashflow. The HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- In the 48 remaining files, no advance payments were issued.

Advance amounts are compliant with Treasury Board (TB) and Financial and Administrative Services (FAS) limits

- In 53 files reviewed, in which advances had been issued, the advances were within Treasury Board and Financial and Administrative Services (FAS) policy limits.
- In one file, two month advances were issued, the Treasury Board policy on advances concerning agreements over $500,000 which states that 'only monthly advances can be processed' was not adhered to. The HRCC is responding to the PTD observation and recommendation.
- In the 48 remaining files, no advance payments were issued.

All required claim forms are on file

- In 86 files reviewed, all the required claim forms from the sponsor were on file.
- In five files, the claims were not submitted on a monthly basis as specified in the agreement. In two cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- In the remaining 11 files, there were no requirements for a claim form to be on file. In seven cases, the program did not require a claim such as a grant and Job Creation Partnership and in four cases, there were no claims on file only advances.

Claims are accompanied by an activity report and supporting financial documentation, if required by agreement

- In 53 files reviewed, the claims were accompanied by the required supporting documentation.
- In six files reviewed, claims did not contain the activity report as required by the agreement. In two cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- In the remaining 43 files, the agreement did not require that an activity report or supporting documentation accompany the claim.

Reimbursed expenses are allowable according to HRDC policy, program terms and conditions and the agreement

- In 81 files reviewed, the reimbursed expenses were allowable expenses in accordance with HRDC policy, the program terms and conditions and in accordance with the agreement.
- In 10 files, there were reimbursed expenses that were not allowable as per the agreement. In five cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining 11 files had no requirements for a claim form to be on file. In seven cases, the program did not require a claim such as a grant and Job Creation Partnership and in four cases, there were no claims on file only advances.

Proper expenditure coding has been applied

- In 90 of the files reviewed, the proper expenditure coding was applied.
- In one file reviewed, the March claim form that was received in April was paid with New Year funds. The HRCC has indicated that corrective measures are being implemented.
- In the remaining 11 cases, there was no requirement for a claim form to be on on file. In seven cases, the program did not require a claim such as a grant and Job Creation Partnership and in four cases, there were no claims on file only advances.

Claim forms are correctly signed by sponsor

- In 91 files reviewed, the sponsors correctly signed the claim forms.
- The remaining 11 files had no requirements for a claim form to be on file. In seven cases, the program did not require a claim such as a grant and Job Creation Partnership and in four cases, there were no claims on file only advances.

Correct delegation of authority according to Section 34 of the Financial Administration Act

- In 94 files reviewed where an advance or payment had been processed, payments were authorized with the correct delegation of authority under Section 34 of the *Financial Administration Act.*
- The remaining eight files had no requirements for a claim form to be on file.

At least two people have initialed/signed/input/approved payment requisitions

- In 91 files reviewed where an advance or payment claim was on file, payments met the requirement for segregation of duties, i.e., the involvement of at least two people in the payment requisition process.
- In the remaining 11 files, there were no claims or processed advances on file.

MONITORING

Monitoring is the mechanism used by officers to ensure compliance with Agreements. It involves visiting or communicating with sponsors to ensure they are meeting obligations and conducting activities in accordance with their Agreements. It provides the opportunity to work with the sponsor and participants to resolve problems and to improve activities, if necessary, to achieve the best possible results. It is also important in order to verify that all expenses claimed are allowable under the Agreement and are supported by acceptable supporting documentation.

Effective project management and monitoring involves completing a monitoring risk assessment at project start-up.

The following table summarizes the results of the review of the monitoring phase.

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
MONITORING	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
A risk assessment and Monitoring plan, completed prior to Agreement start, is on file	84	17	1	102	83.2%	
If plan completed, monitoring has been done according to plan or rationale is on file	66	12	24	102	84.6%	
Monitoring frequency satisfies HRDC requirements	78	6	18	102	92.9%	
Monitoring report(s) on file	71	0	31	102	100.0%	44.0%
Project activities were monitored for compliance with Agreement	67	0	35	102	100.0%	23.4%
Financial visits documentation is thorough and accurate	35	0	67	102	100.0%	
Follow-up initiated or completed	18	0	84	102	100.0%	

A risk assessment and monitoring plan, completed prior to agreement start, is on file

- In 84 files reviewed, a risk assessment and monitoring plan were completed prior to agreement start date.
- In 17 files reviewed, six files contained a risk assessment and monitoring plan on file; however, the risk assessment and monitoring plans were not dated or signed. In three files, there was a risk assessment on file however, there was no monitoring plan shown on the form. In the remaining eight files, there was a risk assessment and monitoring plan on file however, the monitoring plan was not completed prior to the agreement start date according to FAS Grants and Contributions Policy, Section 5.8.2. In six cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining file was a grant program, which is not subject to a monitoring plan since a grant is a transfer payment made to an individual or organization which is not subject to being accounted for or audited.

If plan completed, monitoring has been done according to plan or rationale is on file.

- In 66 files reviewed, a monitoring plan was completed according to plan and a rationale was on file.
- In 12 files reviewed, there was no evidence on file that a monitoring visit had occurred or that the monitoring visit had been rescheduled. In three cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- Of the remaining 24 files, one case was a grant program which did not require monitoring since a grant is a transfer payment made to an individual or organization which is not subject to being accounted for or audited. In the remaining 17 cases, according to the monitoring plan, it was too early for a monitor to occur. In the remaining six cases, the observation had been raised under a previous question.

Monitoring frequency satisfies HRDC requirements

- In 78 files reviewed, the monitoring frequency was satisfactory with HRDC requirements.
- In six files reviewed, the monitoring frequency did not satisfy HRDC requirements. The HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- Of the remaining 18 files, one case was a grant program which did not require monitoring since a grant is a transfer payment made to an individual or organization which is not subject to being accounted for or audited. In the remaining 17 cases, according to the monitoring plan, it was too early for a monitor to occur.

Monitoring report(s) on file

- In 71 files reviewed, the required monitoring report was on file.
- Of the remaining 31 files reviewed, one file was a grant program and did not require monitoring since a grant is a transfer payment made to an individual or organization which is not subject to being accounted for or audited. In the remaining 30 files, there was no monitoring report on file.

Project activities were monitored for compliance with the agreement

- In 67 files reviewed, project activities were monitored for compliance with the agreement.
- Of the remaining 35 files, one file was a grant program and did not require monitoring since a grant is a transfer payment made to an individual or organization which is not subject to being accounted for or audited. In 30 files, there was no monitoring report on file. In the remaining four files, activity monitoring had not yet occurred.

Financial visit documentation is thorough and accurate

- In 35 files, the financial visit documentation was thorough and accurate.
- Of the remaining 67 files, one file was a grant program and did not require monitoring, and in 66 files, financial monitoring had not occurred at time of our review.

Follow-up initiated or completed

- In 18 files reviewed, proper follow-up was initiated or completed.
- Of the remaining 84 files, one file was a grant program and did not require monitoring, and in 83 files, no follow-up issues were identified.

CLOSE OUT

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
CLOSE OUT	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
The final contribution was paid after receipt of the final claim form, unless early payment was justified on file and allowable by T's and C's	29	0	73	102	100.0%	

The final contribution was paid after receipt of the final claim form, unless early payment was justified on file and allowable by terms and conditions

- In 29 files, the final contribution was paid after receipt of the final claim form.
- Projects were not terminated in the remaining 73 files.

COMPLIANCE WITH TERMS AND CONDITIONS

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
COMPLIANCE WITH TERMS & CONDITIONS	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
Project activities meet program terms and conditions	94	8	0	102	92.2%	

Project activities meet program terms and conditions

- In 94 files reviewed, the project activities were compliant with program terms and conditions.
- Of the eight remaining files reviewed, in two files, the project activities did not meet Employment Benefits Support Measures terms and conditions as defined in Section 58 of the Employment Insurance Act. In another five files, the project activities did not meet Local Labour Market Partnerships terms and conditions and in the remaining file, the project activities did not meet Employment Assistance terms and conditions. In three cases, the HRCCs have indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.

GENERAL ADMINISTRATION

Questions/Criteria Assessment	Answers				September 2001 PTD Results 102 Files	IAB 1999 Audit Results 459 Files
GENERAL ADMINISTRATION	Yes	No	N/A	Total	Compliance Level	Compliance Level
All pertinent national forms as created for the Contributions Project File have been used, as per ADM directive issued September 8, 2000	62	16	24	102	79.5%	
Participants meet program eligibility criteria	57	0	45	102	100.0%	
Participant data is transmitted to HRCC and input to NESS	49	6	47	102	89.1%	
HRDC is exercising inappropriate supervisory control and employer/employee relationship may be a problem	0	102	0	102	100.0%	
There are risks related to contravention of Public Service Employment Act	0	102	0	102	100.0%	
There are risks related to improper use of contribution funds because the project is supplying goods or services to HRDC	2	100	0	102	98.0%	
There are risks related to liability and public perception	0	102	0	102	100.0%	

All pertinent national forms as created for the contribution project files have been used as per ADM directive issued September 8, 2000.

- In 62 files reviewed, all pertinent national forms as created for the contribution project file had been used as per the ADM directive issued September 8, 2000.
- In 16 files, some forms as created for the contribution project file had not been used such as the file content checklist (EMP 5210), proposal assessment, recommendation and approval (EMP 5211), agreement monitoring risk assessment (EMP 5218) etc. In one case, the HRCC has indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- The remaining 24 files were projects such as Targeted Wage Subsidy where there was no requirement to use the national forms as created for the Contribution Project file.

Participants meet program eligibility criteria

- In 57 files reviewed, participants met all program eligibility criteria.
- In the remaining 45 files, there were no participants.

Participant data is transmitted to HRCC and input into NESS

- In 49 files reviewed, the participant data was transmitted to the HRCCs and inputted into NESS.
- In six files, the participant data was not transmitted to the HRCCs and therefore not inputted into NESS. According to the Accountability Framework 'Methods to Measure', Section 5 -Data Entry Requirements. In one case the HRCC has indicated that corrective measures are being implemented and in the remaining cases, the HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.
- In the remaining 47 files, there was no participant data involved.

HRDC is exercising inappropriate supervisory control and employer/employee relationship may be a problem

- In 102 files reviewed, the HRCCs were not exercising inappropriate supervisory control and there were no risks of employer/employee relationships.

There are risks related to contravention of the Public Service Employment Act

- In 102 files reviewed, there were no risks related to contravention of the Public Service Employment Act.

There are risks related to improper use of contribution funds because the project is supplying goods or services to HRDC

- In 100 files reviewed, there were no risks related to improper use of contribution funds.
- In two files reviewed, the PTD identified risks related to improper use of contribution funds because the projects appeared to be providing services to HRDC. The HRCCs are responding to the PTD observation and recommendation.

There are risks related to liability and public perception

- In 102 files reviewed, there were no risks related to liability and public perception.

APPENDIX 3 - NATIONAL FINANCIAL REVIEW ANALYSIS AND CONCLUSIONS

The following tables provide more detailed results on the financial reviews.

DATA		FILES		%
	Population of files statistically selected	102		100%
	On-site audit files	23		39.7%
	Desk audit files	35		60.3%
TOTAL		58		56.9%

RESULTS		FILES	AMOUNT	%
	Total amount reviewed	58	$1,900,244	100.0%

IDENTIFIED ADJUSTMENTS		OBSERVATIONS	AMOUNT	%
	Amounts claimed were not actual and incurred expenses	10	$ 6,198.85	0.31%
	Amounts claimed were incurred before the agreement start date	8	$12,962.25	0.68%
	Amounts claimed were incurred after the agreement end date.	4	$2,276.77	0.12%
	Amounts claimed were not for expense categories allowed in agreement	2	$7,885.00	0.41%
	Amounts claimed were not within category limits approved by HRDC	2	$520.00	0.03%
	Amounts claimed had previously been claimed GST rebate has not been accurately calculated and deducted from the amount claimed	2 4	$5,366.01 $1,874.40	0.28% 0.10%
	Project revenues were not deducted from the claim	1	$11,166.00	0.59%
	Amounts claimed were not project related	4	$ 928.22	0.05%
TOTAL		37	$49,177.50	2.59%

FOLLOW-UP REQUIRED		OBSERVATIONS	AMOUNT
	Still under review/clarification required from HRCC	18	$37,260.55

FINANCIAL REVIEW CONCLUSIONS

- The total amount of claimed expenditures reviewed by PTD was $1,900.244. Of the total reviewed, $49,177.50 (37 cases) of costs claimed by the sponsor and reimbursed by HRDC was deemed not allowable under the existing project agreements.

- In 10 cases, the amounts claimed by the sponsor had not been incurred. This accounted for $6,198.85 of the total amount reviewed.

- As was the case in the last report, the major cause detected was inappropriate payments related to the timing of project expenditures in relation to agreement start dates and end dates. In these 12 cases, the expenditures were project related and eligible expenses as per the agreement. This accounted for $15,239.27 of the total amount reviewed.

- In two cases, amounts were claimed in expense categories that had not been identified as allowable in the agreement. This accounted for $7,885.00 of the total amount reviewed.

- In two cases, the sponsor claimed amounts that had previously been claimed. This accounted for $5,366.01 of the total amount reviewed.

- In four cases, the Goods and Services Tax claimed by the sponsor and reimbursed to the sponsor was not allowable as per the agreement. HRDC will only reimburse the GST/HST portion of eligible expenses that are not subject to input tax credit to recipient by Canadian Customs and Revenue Agency. This adjustment accounted for $1,874.40 of the total amount reviewed.

- In the remaining four cases, the sponsors claimed expenses that were determined by PTD as not project related or that project revenues had not been deducted from the claim. These accounted for $928.22 in adjustments of the total amount reviewed.

- In one case, the project revenues were not deducted from the claim. This accounted for $11,166.00 of the total amount reviewed.

- In two cases, the amounts claimed were not within category limits approved by HRDC. This accounted for $520.00 of the total amount reviewed.

- In addition, 18 cases were identified where further information from the responsibility centre was required to determine whether the amounts reimbursed to the sponsor were allowable expenses as per the agreement. The total value of the expenses requiring follow-up is $37,260.55.

Développement des ressources humaines Canada

Human Resources Development Canada

Direction nationale du contrôle de la performance des subventions et des contributions

Services financiers et administratifs

Rapport de septembre 2001

Copyright 2001. Développement des ressources humaines Canada

Table des matières

SOMMAIRE 1

OBJECTIF 1

CONTEXTE 1

PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE 1

CONCLUSIONS GÉNÉRALES 2

4.1 - Résultats nationaux 3

4.2 - Résultats de la vérification financière 3

PROCHAINES ÉTAPES 4

ANNEXE 1 - ANALYSE NATIONALE SOMMAIRE DE LA VÉRIFICATION DES DOSSIERS PAR PROCESSUS ADMINISTRATIF 5

ANNEXE 2 - ANALYSE NATIONALE DÉTAILLÉE DE LA VÉRIFICATION DES DOSSIERS PAR PROCESSUS ADMINISTRATIF ... 14

DEMANDE 14

ÉVALUATION 16

RECOMMANDATION ET APPROBATION 18

ATTRIBUTION DE L'ENTENTE 20

PAIEMENTS 26

CONTRÔLE 29

FERMETURE 31

RESPECT DES MODALITÉS 32

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 33

ANNEXE 3 - ANALYSE NATIONALE DE LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE ET CONCLUSIONS 36

SOMMAIRE

1. OBJECTIF

L'objectif principal du présent rapport est de déterminer dans quelle mesure Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a renforcé la gestion des subventions et des contributions par rapport aux résultats de la vérification de 1999 du Bureau de la vérification interne (BVI).

2. CONTEXTE

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a créé la Direction nationale du contrôle de la performance (DCP) des subventions et des contributions à l'automne 1999 en vue d'appuyer le renforcement de la gestion des programmes de subventions et de contributions. La DCP fournit un mécanisme de contrôle de la qualité à DRHC afin de mesurer les progrès réalisés dans la gestion des programmes de subventions et de contributions. Elle fait partie de la Direction générale des services financiers et administratifs de DRHC.

Le mandat de la DCP est le suivant :

- s'assurer que la gestion et l'utilisation des subventions et des contributions respectent les modalités des programmes ;
- mettre en évidence les principaux secteurs de risques et donner des conseils sur la façon de réduire ces risques ;
- faciliter le transfert des connaissances dans l'ensemble du Ministère ;
- coordonner ses activités avec d'autres fonctions de contrôle et de vérification postérieure exécutée à DRHC et par des organismes externes afin d'assurer une couverture adéquate, sans qu'il y ait double emploi.

Les examens de la DCP permettent au Ministère de vérifier de façon régulière et détaillée s'il respecte les normes administratives exigées et prévues pour la gestion des dossiers de subventions et de contributions.

Les dossiers choisis dans le cadre du présent rapport de la DCP de septembre 2001 portaient sur les ententes de subventions et de contributions qui ont commencé entre le 21 septembre 2000 et le 31 décembre 2000. L'examen englobait les activités exécutées à l'égard de ces dossiers jusqu'à mai 2001.

3. PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

Les résultats nationaux contenus dans le présent rapport ont été obtenus à partir d'échantillons de dossiers tirés de tous les programmes de subventions et de contributions de DRHC, notamment le marché du travail, l'apprentissage et l'alphabétisation, le développement social, les relations avec les Autochtones, les jeunes, les Partenariats en ressources humaines, le Secrétariat des communautés minoritaires de langue officielle, le Programme du travail et l'Initiative pour les sans-abri. Les programmes gérés par les provinces, les paiements individuels de soutien du revenu, les ententes individuelles de perfectionnement des compétences et le programme Placement carrière-été ne faisaient pas partie de l'échantillon.

Le présent rapport de septembre 2001 contient les analyses suivantes :

a) Analyse nationale sommaire et détaillée de la vérification des dossiers par processus administratif (Annexes 1 et 2)

L'examen des dossiers a eu lieu entre avril et juillet 2001. Il comprenait une évaluation exhaustive de l'administration des programmes de DRHC, notamment de toutes les étapes du cycle de vie d'un projet (présentation de la demande, évaluation, recommandation et approbation, attribution de l'entente, paiements, contrôle, suivi et évaluation, respect des modalités et administration générale). L'examen a porté sur 102 dossiers de subventions et de contributions, échantillon tiré sur un total de 3 202 dossiers.

La méthodologie et les techniques d'échantillonnage utilisées par la DCP permettent d'extrapoler la plupart des résultats à l'ensemble des dossiers de subventions et de contributions de DRHC. Pour qu'on puisse extrapoler les résultats portant sur la conformité, les questions évaluées doivent comporter un nombre suffisant de réponses. Le présent rapport contient les résultats de l'examen des dossiers à l'égard de 90 questions touchant la conformité. Dans 63 des questions de conformité visées par le rapport, il est possible d'extrapoler les résultats du taux de conformité et de les appliquer à l'ensemble des dossiers, avec un niveau de confiance de 90 % et une marge d'erreur d'au moins plus ou moins 5 %. Pour les 27 cas restants, les résultats du taux de conformité peuvent être présentés à titre d'information seulement. Ces résultats ne peuvent pas être extrapolés avec le même niveau de confiance en raison du faible nombre de réponses applicables à ces questions à ce moment-là. À la suite du rapport de mars 2001, 16 des 90 questions ont été ajoutées ou modifiées afin d'évaluer la conformité à la nouvelle Politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert ainsi qu'aux exigences de DRHC en ce qui concerne les programmes et les politiques.

b) Analyse nationale de la vérification financière (Annexe 3)

Cette analyse résume les résultats des examens financiers exécutés par la DCP depuis son dernier rapport de mars 2001. Les dossiers que les vérificateurs ont examinés comprenaient des demandes de paiement dont le total s'établissait à 1 900 244 $. Les examens financiers ont été exécutés en mai et en juin 2001. Des 102 dossiers constituant l'échantillon aléatoire national, 58 ont été choisis au hasard pour faire l'objet de vérifications financières. L'objectif consistait à s'assurer que les montants demandés par les promoteurs avaient été réellement engagés conformément à ce qui était autorisé dans l'entente et que les pièces justificatives pertinentes avaient été présentées.

Toutes les fois que les projets ont été évalués comme comportant peu de risques, les examens financiers ont été exécutés à l'aide des documents financiers justificatifs fournis par télécopieur. Dans les autres cas, les vérificateurs se sont rendus chez les promoteurs.

Tous les résultats de la DCP contenus dans le présent rapport ont fait l'objet d'un processus rigoureux de validation et de contrôle de la qualité. Les résultats ont été évalués exhaustivement par une unité indépendante du contrôle de la qualité au sein de la DCP. Cette unité est formée de professionnels affectés à cette fin dans le cadre d'une entente avec Conseils et Vérification Canada. Après l'évaluation du contrôle de la qualité, toutes les observations ont fait l'objet d'une validation en regard des réponses fournies par les gestionnaires de chaque centre de responsabilité pertinent. Les réponses fournies par les gestionnaires sont également présentées et comprennent les plans de mesures correctives.

Afin d'analyser les résultats et d'en rendre compte, la DCP a utilisé sa base de données pour regrouper les résultats d'examen par processus administratif et par question ou critère d'évaluation. De plus, des résultats de conformité comparables tirés de la vérification du BVI de 1999 ont été ajoutés à la base de données de la DCP pour qu'on puisse mesurer et suivre les progrès réalisés dans la gestion courante des programmes de subventions et de contributions de DRHC.

4. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le rapport de septembre 2001 confirme que des améliorations mesurables continuent d'être apportées à la gestion générale des subventions et des contributions. En règle générale, ces conclusions concordent avec les tendances positives observées dans les rapports précédents.

4.1 - Résultats nationaux

L'examen réalisé par la DCP dans le cadre du présent rapport révèle que DRHC continue d'atteindre des niveaux élevés de conformité aux politiques et aux procédures du Ministère et du Conseil du Trésor. Le taux de conformité de 90 % et plus dans 50 des 63 résultats de vérification valides démontre cette amélioration soutenue dans la gestion et l'administration des programmes de subventions et de contributions à l'échelle nationale.

Voici les secteurs où des améliorations dignes de mention ont pu être dégagées :

- L'évaluation environnementale a été abordée adéquatement dans 93,1 % des dossiers examinés, comparativement à 72,4 % dans le rapport précédent de la DCP.
- L'évaluation écrite démontre que l'activité approuvée satisfaisait aux objectifs du programme dans 87,3 % des dossiers examinés, ce qui est une amélioration en comparaison avec 77,7 % dans le rapport précédent de la DCP.
- Le dossier contenait la justification de la recommandation du versement des montants dans 98,0 % des cas, ce qui est une augmentation comparativement à 87,9 % dans le rapport précédent de la DCP.
- Dans 86,3 % des dossiers examinés, la documentation indique que les coûts proposés ont été évalués, ce qui est une amélioration par rapport à 72,4 % dans le rapport précédent de la DCP.
- Dans 81,2 % des dossiers examinés, le calendrier et les modalités de paiement sont clairement définis dans l'entente, ce qui est une augmentation en comparaison avec 71,4 % dans le rapport précédent de la DCP.
- Les activités du projet satisfaisaient aux modalités d'application du programme dans 92,2 % des dossiers examinés, comparativement à 84,2 % dans le rapport précédent de la DCP.

Exemples de points nécessitant encore des améliorations :

- Il faut vérifier si les objectifs comprennent un calendrier des activités et les étapes clés mesurables ;
- Il faut mieux documenter l'évaluation afin de démontrer que les objectifs des activités approuvées et les coûts proposés ont été examinés ; et
- Il faut s'assurer que l'entente est signée à la date du début de l'entente ou avant celle-ci.

Ces exigences ont été signalées aux responsables des programmes et seront traitées lors de la prochaine mise à jour du dossier modèle ainsi que dans le cadre des programmes de formation nationaux pour les conseillers aux opérations des programmes (COP). Le tout sera évalué dans les prochains examens de la DCP.

4.2 - Résultats de la vérification financière

Sur l'ensemble des 102 dossiers faisant partie de l'échantillon aléatoire national pour le présent rapport, on a choisi 58 dossiers pour procéder à un examen financier des demandes présentées par les promoteurs, ce qui

équivalait à des dépenses totales se chiffrant à 1 900 244 $. L'examen de certains dossiers a permis de relever la nécessité de faire certains rajustements financiers ou la possibilité de devoir en faire. Dans l'ensemble, les résultats de la vérification financière se présentent comme suit :

- On a jugé que 1 813 805 $ des dépenses examinées étaient admissibles conformément à l'entente ;
- Cependant, on a signalé que des redressements étaient nécessaires en ce qui concerne 49 178 $, redressements qui sont attribuables précisément à des dépenses engagées avant la date du début de l'entente, à un remboursement erroné de la TPS et à des dépenses non admissibles en vertu des modalités des ententes ;
- Il manquait des pièces justificatives pour un montant de 37 261 $ ce qui devra faire l'objet d'autres vérifications ; les centres de responsabilité en cause ont entamé le suivi et signaleront les mesures pertinentes prises.

Les résultats de la vérification financière sont sujets à des réajustements suite aux suivis en cours, des actions proposés par les CRHC.

5. PROCHAINES ÉTAPES

La DCP continuera à présenter des rapports sur les améliorations que DRHC apporte à l'administration de ses programmes de subventions et de contributions à l'échelle nationale.

ANNEXE 1 - ANALYSE NATIONALE SOMMAIRE DE LA VÉRIFICATION DES DOSSIERS PAR PROCESSUS ADMINISTRATIF

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
Les résultats de la DCP sont valides sur le plan statistique et peuvent être extrapolés en fonction de l'ensemble des dossiers, le taux de confiance s'établissant à 90 % et le taux de précision atteignant au moins + ou - 5 %.	**Oui**	**Non**	**S.O.**	**Total**	**Taux de conformité**	**Taux de conformité**
DEMANDE						
Le dossier comprend la demande de financement du promoteur	102	0	0	102	100.0%	85.2%
Comprend des renseignements sur le promoteur, comme l'exige le dossier du projet relatif aux contributions	72	3	27	102	96.0%	
La demande a été signée par le représentant de l'organisation promotrice	100	2	0	102	98.0%	
Comprend les objectifs, les activités et la clientèle ciblée	97	5	0	102	95.1%	75.0%
Comprend un budget	98	2	2	102	98.0%	89.0%
Comprend une explication des résultats à atteindre	101	1	0	102	99.0%	89.0%
ÉVALUATION						
L'évaluation écrite démontre que les activités du projet rencontrent les objectifs du programme	89	13	0	102	87.3%	31.8%
La documentation d'évaluation indique que les coûts proposés ont été évalués	88	14	0	102	86.3%	
On a vérifié que le promoteur n'avait aucune dette envers DRHC	92	9	1	102	91.1%	2.6%
L'évaluation environnementale a été traitée correctement et les documents à cet égard sont versés au dossier	95	7	0	102	93.1%	29.6%
RECOMMANDATION ET APPROBATION						
La justification et l'analyse du financement figurent au dossier	100	2	0	102	98.0%	38.0%
La justification de la recommandation au dossier est complétée	92	7	3	102	92.9%	

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
Les résultats de la DCP sont valides sur le plan statistique et peuvent être extrapolés en fonction de l'ensemble des dossiers, le taux de confiance s'établissant à 90 % et le taux de précision atteignant au moins + ou - 5 %.	**Oui**	**Non**	**S.O.**	**Total**	**Taux de conformité**	**Taux de conformité**
RECOMMANDATION ET APPROBATION						
L'approbation est signée par une personne ayant la délégation de pouvoir de signature appropriée	101	1	0	102	99.0%	79.2%
L'approbation est signée à la date du début du projet ou avant celle-ci	101	1	0	102	99.0%	
ATTRIBUTION DE L'ENTENTE						
L'entente figure au dossier	101	0	1	102	100.0%	96.4%
Le calendrier des activités et les étapes clés mesurables figurent dans les objectifs	50	7	45	102	87.7%	
Un énoncé de quantité mesurable figure dans les objectifs	84	4	14	102	95.5%	
Les résultats prévus sont clairement décrits	97	4	1	102	96.0%	
Les services et/ou les activités sont clairement décrits	101	0	1	102	100.0%	
La nature des dépenses autorisées est clairement décrite	96	5	1	102	95.0%	83.7%
Le calendrier et les modalités de paiement sont clairement définis dans l'entente	82	19	1	102	81.2%	
L'entente prévoit une clause selon laquelle DRHC peut vérifier les coûts réclamés	95	0	7	102	100.0%	95.7%
L'entente comprend la déclaration requise concernant l'inscription des lobbyistes	66	1	35	102	98.5%	
L'entente prévoit des dispositions en cas de résiliation de l'entente avec ou sans motif	101	0	1	102	100.0%	
L'entente établit que le bénéficiaire est tenu de rembourser les trop-payés, les soldes inemployés et les dépenses inadmissibles	95	0	7	102	100.0%	
Le texte de l'entente correspond au programme dont relève le projet	97	4	1	102	96.0%	91.9%
Toutes les annexes nécessaires sont incluses et complétées adéquatement	85	16	1	102	84.2%	
ATTRIBUTION DE L'ENTENTE						

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
Les résultats de la DCP sont valides sur le plan statistique et peuvent être extrapolés en fonction de l'ensemble des dossiers, le taux de confiance s'établissant à 90 % et le taux de précision atteignant au moins + ou - 5 %.	**Oui**	**Non**	**S.O.**	**Total**	**Taux de conformité**	**Taux de conformité**
La durée de l'entente est précisée	101	0	1	102	100.0%	
L'entente est autonome en terme d'objets, d'objectifs et de respect des dispositions énoncées dans les conditions et modalités d'application du programme	100	1	1	102	99.0%	
L'entente est conforme à toutes les autres conditions et modalités du programme choisi	99	2	1	102	98.0%	
La valeur de l'entente est égale ou inférieure au montant approuvé	97	4	1	102	96.0%	
Si nécessaire, les prévisions de trésorerie se rapportant aux activités visées par l'entente sont signées par le promoteur, correspondent au montant total engagé par DRHC et figurent au dossier	59	3	40	102	95.2%	
L'entente a été signée à la date d'approbation du projet ou à une date ultérieure	101	0	1	102	100.0%	
L'entente a été signée à la date du début de l'entente ou avant cette date	89	12	1	102	88.1%	
L'engagement des fonds a été effectué avant la signature de l'entente par DRHC	68	26	8	102	72.3%	
Le responsable de DRHC qui a la délégation de pouvoirs de signature appropriée a signé à tous les endroits nécessaires	101	0	1	102	100.0%	86.6%
Le motif de la modification est clair	30	0	72	102	100.0%	61.9%
Les modifications ont été signées par une personne ayant la délégation de pouvoirs de signature appropriée	25	0	77	102	100.0%	
PAIMENTS						
Lorsqu'une avance a été versée, le promoteur y avait droit	52	2	48	102	96.3%	
PAIMENTS						

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
Les résultats de la DCP sont valides sur le plan statistique et peuvent être extrapolés en fonction de l'ensemble des dossiers, le taux de confiance s'établissant à 90 % et le taux de précision atteignant au moins + ou - 5 %.	**Oui**	**Non**	**S.O.**	**Total**	**Taux de conformité**	**Taux de conformité**
Le montant des avances respecte les limites établies par le Conseil du Trésor et la politique relative aux S&C des SFA	53	1	48	102	98.1%	71.3%
Tous les formulaires de demande de remboursement exigés sont au dossier	86	5	11	102	94.5%	
Si l'entente l'exige, un rapport d'activités et des documents financiers pertinents sont joints aux demandes de remboursement	53	6	43	102	89.8%	
Les dépenses remboursées sont admissibles conformément à l'entente, à la politique de DRHC et aux conditions du programme	81	10	11	102	89.0%	
Le codage des dépenses approprié a été consigné	90	1	11	102	98.9%	
Les formulaires de demande de remboursement sont signés correctement par le promoteur	91	0	11	102	100.0%	
La délégation de pouvoirs de signature est conforme à l'article 34	94	0	8	102	100.0%	70.9%
Les demandes de paiement sont paraphées, signées, saisies et approuvées par au moins deux personnes	91	0	11	102	100.0%	
CONTRÔLE						
Une évaluation des risques et ou un plan de contrôle de l'exécution de l'accord figurent au dossier et est complété	84	17	1	102	83.2%	
Le contrôle a été effectué selon le plan au dossier ou une explication est au dossier	66	12	24	102	84.6%	
La fréquence des activités de contrôle respecte les exigences de DRHC	78	6	18	102	92.9%	
Le dossier contient les rapports de contrôle	71	0	31	102	100.0%	44.0%
Les activités du projet ont été contrôlées pour déterminer si elles respectent l'entente	67	0	35	102	100.0%	23.4%
CONTRÔLE						

ANNEXE 1–ANALYSE NATIONALE SOMMAIRE DES DOSSIERS PAR PROCESSUS ADMINISTRATIF

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
Les résultats de la DCP sont valides sur le plan statistique et peuvent être extrapolés en fonction de l'ensemble des dossiers, le taux de confiance s'établissant à 90 % et le taux de précision atteignant au moins + ou - 5 %.	**Oui**	**Non**	**S.O.**	**Total**	**Taux de conformité**	**Taux de conformité**
La documentation sur les visites est détaillée et exacte	35	0	67	102	100.0%	
Le suivi est entrepris ou terminé	18	0	84	102	100.0%	
FERMETURE						
La totalité de la contribution avait été versée après la réception du dernier formulaire de demandes de remboursement, à moins qu'un paiement anticipé au dossier a été justifié et est admissible aux S&C	29	0	73	102	100.0%	
RESPECT DES MODALITÉS						
Les activités du projet respectent les modalités et conditions du programme	94	8	0	102	92.2%	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Tous les formulaires nationaux pertinents créés pour les dossiers du projet relatif aux contributions ont été utilisés, conformément à la directive du SMA publiée le 8 septembre 2000	62	16	24	102	79.5%	
Les participants respectent les critères d'admissibilité du programme	57	0	45	102	100.0%	
Les données sur les participants sont transmises au CRHC et entrées dans le SNSE	49	6	47	102	89.1%	
DRHC exerce un contrôle de supervision inapproprié et la relation employeur-employé peut poser un problème	0	102	0	102	100.0%	
Le non-respect de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique comporte des risques	0	102	0	102	100.0%	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
Les résultats de la DCP sont valides sur le plan statistique et peuvent être extrapolés en fonction de l'ensemble des dossiers, le taux de confiance s'établissant à 90 % et le taux de précision atteignant au moins + ou - 5 %.	**Oui**	**Non**	**S.O.**	**Total**	**Taux de conformité**	**Taux de conformité**
L'utilisation incorrecte des fonds de contribution comporte des risques parce qu'un projet fournit des biens ou des services à DRHC	2	100	0	102	98.0%	
Il y a des risques reliés à la responsabilité et la perception du public	0	102	0	102	100.0%	

AUTRES RÉSULTATS DE LA DCP

REMARQUE : Les résultats ne sont pas statistiquement significatifs puisqu'ils portent sur un petit nombre de dossiers. Ils sont donc fournis à titre de renseignements seulement.

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats septembre 2001 de la DCP 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
DEMANDE						
Comprend la déclaration remplie des montants dûs en défaut au gouvernement fédéral	63	2	37	102	S.O	S.O
ÉVALUATION						
Tous les éléments de la liste de contrôle pour l'examen des accords de contribution ont été pris en considération dans le cadre de l'évaluation	49	5	48	102	S.O	S.O
Les raisons pour lesquelles le promoteur demande des paiements anticipés figurent au dossier	10	40	52	102	S.O	S.O
Le dossier contient la confirmation officielle du financement essentiel provenant d'autres sources	22	6	74	102	S.O	S.O
Si cela est exigé par le programme, le dossier indique que le député a été avisé	12	2	88	102	S.O	S.O
Si cela est obligatoire, l'accord du député figure au dossier	12	0	90	102	S.O	57,1 %
Toutes les autres pièces obligatoires concernant la consultation et les approbations figurent au dossier	3	0	99	102	S.O	S.O
ATTRIBUTION DE L'ENTENTE						
L'entente fait mention des immobilisations qui seront acquises et de la méthode d'aliénation	12	0	90	102	S.O	S.O
L'entente correspond à toutes les modalités d'approbation	6	0	96	102	S.O	S.O
L'entente comprend une clause stipulant que les fonds de DRHC ne doivent pas être utilisés pour payer des personnes qui aident le bénéficiaire à obtenir un financement de DRHC	63	3	36	102	S.0	S.O

AUTRES RÉSULTATS DE LA DCP

REMARQUE : Les résultats ne sont pas statistiquement significatifs puisqu'ils portent sur un petit nombre de dossiers. Ils sont donc fournis à titre de renseignements seulement

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats septembre 2001 de la DCP 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
ATTRIBUTION DE L'ENTENTE						
L'entente indique les dispositions relatives au remboursement lorsque le financement du gouvernement excède le montant prévu	35	0	67	102	S.0	S.O
L'entente exige que le bénéficiaire déclare les montants dûs au gouvernement fédéral et stipule que le financement de DRHC peut être porté en réduction du financement accordé	57	2	43	102	S.O	S.O
Lorsque le bénéficiaire redistribue le financement de DRHC, l'entente comprend toutes les dispositions de l'annexe C de la politique sur les paiements de transfert du CT	12	0	90	102	S.O	S.O
L'entente comprend une déclaration sur l'utilisation des recettes du projet	10	1	91	102	S.O	S.O
L'entente comprend une clause qui respecte la politique de DRHC concernant l'attribution d'un contrat à fournisseur exclusif par le promoteur	1	2	99	102	S.O	S.O
Les modifications reliées à une augmentation sont approuvées par une personne ayant la délégation de pouvoirs de signature appropriée	13	0	89	102	S.O	S.O
Dans le cas de modifications de nature financière, l'attestation de l'engagement de fonds a été effectuée avant que DRHC signe la modification	8	1	93	102	S.O	S.O
S'il y a lieu, les prévisions des mouvements de trésorerie ont été modifiées en fonction des modifications de nature financière	15	0	87	102	S.O	S.O
PAIMENTS						
Seules les dépenses prévues en avril sont remboursées sur les fonds de l'exercice précédent	10	0	92	102	S.O	S.O
Les montants réclamés en avril correspondent au montant de l'avance versée au cours de l'exercice précédent	0	0	102	102	S.O	S.O

AUTRES RÉSULTATS DE LA DCP

REMARQUE : Les résultats ne sont pas statistiquement significatifs puisqu'ils portent sur un petit nombre de dossiers. Ils sont donc fournis à titre de renseignements seulement

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats septembre 2001 de la DCP 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
Les prévisions de mouvement de caisse sont modifiées lorsque requis	18	11	73	102	S.O	S.O
CONTRÔLE						
Les contributions d'autres partenaires ont été vérifiées lors de la visite de contrôle financier	9	3	90	102	S.O	S.O
Les questions pour lesquelles un suivi est nécessaire sont indiquées	20	0	82	102	S.O	S.O
FERMETURE						
Les actifs immobilisés ont été aliénés conformément à l'entente qui figure au dossier	0	0	102	102	S.O	S.O
Les trop-payés ont été enregistrés à titre de créances, et des mesures de recouvrement ont été prises	2	0	100	102	S.O	S.O
Un rapport final, y compris un rapport d'évaluation rédigé par DRHC, est versé au dossier	29	3	70	102	S.O	S.O
Le sommaire des résultats du rapport de finalisation figure au dossier à la fin du projet	30	1	71	102	S.O	S.O
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Les dossiers de subventions salariales et de contributions ont une liste de contrôle de l'examen du cycle de vie du projet complétée et est au dossier	21	2	79	102	S.O	S.O

ANNEXE 2 - ANALYSE NATIONALE DÉTAILLÉE DE LA VÉRIFICATION DES DOSSIERS PAR PROCESSUS ADMINISTRATIF

DEMANDE

À l'étape de la demande, les promoteurs doivent soumettre à Développement des ressources humaines Canada (DRHC) une proposition détaillée ou un formulaire de demande type qui décrit le projet qu'ils souhaitent entreprendre.

Une demande ou une proposition complètes doivent contenir la description des objectifs visés, des activités proposées, des estimations de coûts et des résultats escomptés.

Aux fins du présent examen, une demande acceptable peut être présentée de la façon suivante : un formulaire de demande, une proposition, une lettre ou tout autre document signé par le demandeur.

Le tableau suivant résume les résultats de l'examen du processus administratif à l'étape de la demande.

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
DEMANDE	**Oui**	**Non**	**S.O.**	**Total**	**Taux de conformité**	**Taux de conformité**
Le dossier comprend la demande de financement du promoteur	102	0	0	102	100.0%	85.2%
Comprend des renseignements sur le promoteur, comme l'exige le dossier du projet relatif aux contributions	72	3	27	102	96.0%	
La demande a été signée par le représentant de l'organisation promotrice	100	2	0	102	98.0%	
Comprend les objectifs, les activités et la clientèle ciblée	97	5	0	102	95.1%	75.0%
Comprend un budget	98	2	2	102	98.0%	89.0%
Comprend une explication des résultats à atteindre	101	1	0	102	99.0%	89.0%

Le dossier comprend la demande de financement du promoteur

- Les 102 dossiers examinés contenaient une demande de financement du promoteur.

Les renseignements sur le promoteur sont donnés conformément aux exigences du dossier sur le projet de contribution

- Sur les dossiers examinés, 72 comprenaient des renseignements sur le promoteur conformément aux exigences du dossier sur le projet de contribution.
- Trois ne comprenaient pas ces renseignements sur le promoteur. Dans tous les cas, les CRHC donnent suite aux observations et recommandations de la DCP.
- Les 27 autres dossiers ne portaient pas sur un projet de contribution comme une subvention générale ou une subvention salariale.

La demande a été signée par le représentant de l'organisation promotrice

- Dans 100 des dossiers examinés, un représentant de l'organisation promotrice a signé la demande.
- Pour les deux autres dossiers, le formulaire de demande de DRHC était versé au dossier mais n'était pas signé par le promoteur. Le CRHC a indiqué que des mesures correctives sont mises en œuvre.

La demande comprend les objectifs, les activités et les participants visés

- Dans 97 des dossiers examinés, la demande comprenait les objectifs, les activités et les participants visés.
- Pour quatre des cinq autres dossiers, les participants visés n'étaient pas indiqués. Dans le dernier dossier, la demande ne comprenait pas la description des activités, conformément à la section 5.2.2 de la Politique de SFA sur les subventions et les contributions : « Toutes les demandes ou propositions approuvées comprennent les objectifs, les activités décrites et les participants visés. » Les CRHC ont indiqué que des mesures correctives sont mises en œuvre.

La demande comprend un budget

- Dans 98 des dossiers examinés, la demande comprenait un budget.
- Dans deux dossiers, la demande ne contenait aucun budget, ce qui était contraire à la section 5.2.2 de la Politique de SFA sur les subventions et les contributions : « Les propositions doivent comprendre un budget. » Les CRHC ont indiqué que des mesures correctives sont prises.
- Les deux autres dossiers portaient sur des projets de partenariats pour la création d'emplois et ne nécessitaient donc pas de budget.

La demande comprend une explication des résultats à atteindre

- Dans 101 des dossiers examinés, la demande comprenait la description des résultats à atteindre.
- Les deux autres dossiers contenaient la demande, mais aucune description des résultats à atteindre n'y avait été versée, ce qui était contraire à la section 5.2.2 de la Politique de SFA sur les subventions et les contributions : « Les propositions doivent comprendre une description des résultats à atteindre. » Les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises.

ÉVALUATION

Au cours de l'étape de l'évaluation, on procède à un examen minutieux des demandes ou propositions pour s'assurer qu'elles appuient les objectifs du programme et répondent aux priorités locales, régionales et nationales. Il s'agit d'une étape importante pour déterminer si la proposition satisfait aux critères de DRHC, si elle est raisonnable et si elle est réaliste. L'agent de projet peut ainsi prévoir les problèmes éventuels et les corriger avant que ne débute le projet.

Notre examen consistait à déterminer si les dossiers visés contenaient la preuve que les agents de projet ont tenu compte des critères du programme au cours de leur évaluation, que, avant d'approuver le projet, on a vérifié que les promoteurs n'avaient aucune dette envers DRHC dans le Système ministériel des comptes débiteurs (SMCD), que le dossier contient la confirmation officielle du financement provenant d'autres sources, que les approbations requises figurent au dossier et que les documents relatifs aux évaluations environnementales sont adéquats et versés au dossier.

Le tableau suivant résume les résultats de l'examen de l'évaluation.

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
ÉVALUATION	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
L'évaluation écrite démontre que les activités du projet rencontrent les objectifs du programme	89	13	0	102	87.3%	31.8%
La documentation d'évaluation indique que les coûts proposés ont été évalués	88	14	0	102	86.3%	
On a vérifié que le promoteur n'avait aucune dette envers DRHC	92	9	1	102	91.1%	2.6%
L'évaluation environnementale a été traitée correctement et les documents à cet égard sont versés au dossier	95	7	0	102	93.1%	29.6%

L'évaluation écrite démontre que le projet répond aux objectifs du programme

- Dans 89 des dossiers examinés, l'évaluation écrite démontrait que le projet répondait aux objectifs du programme.
- Relativement aux 13 autres dossiers, quatre ne contenaient aucune évaluation écrite. Pour les neuf autres, l'évaluation portait sur les avantages du projet mais ne démontrait pas que les activités du projet correspondaient aux objectifs du programme. Dans deux cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont mises en œuvre. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et recommandations de la DCP.

La documentation d'évaluation indique que les coûts proposés ont été pris en considération

- Dans 88 des dossiers examinés, la documentation d'évaluation indique que les coûts proposés ont été pris en considération.
- Dans 14 dossiers, la documentation d'évaluation ne révélait pas que les coûts proposés ont été pris en considération. Dans 14 cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises.

RECOMMANDATION : *La DCP recommande que les secteurs de programme examinent la procédure d'évaluation pour préciser les directives sur la documentation nécessaire afin d'appuyer la liste de vérification de l'évaluation.*

On a vérifié que le promoteur n'avait aucune dette envers DRHC

- Dans les dossiers examinés, 92 contenaient des preuves qu'on avait vérifié que le promoteur n'avait aucune dette envers DRHC.
- Dans neuf dossiers, la documentation sur l'évaluation ne révélait pas qu'on avait vérifié si le promoteur avait une dette envers DRHC, conformément à ce qui est exigé par la section 5.16.1 de la Politique de SFA sur les subventions et les contributions. L'examen de la DCP a confirmé qu'il n'y avait aucun trop-payé en ce qui concerne ces neuf dossiers. Dans deux cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Pour les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et recommandations de la DCP.
- Dans le dernier dossier, le projet portait sur un partenariat avec le gouvernement provincial ou territorial et, par conséquent, aucune vérification n'était nécessaire dans le cadre du SMCD.

L'évaluation environnementale a été traitée correctement et les dossiers à cet égard sont versés au dossier

- Dans 95 dossiers examinés, l'évaluation environnementale a été traitée correctement.
- Dans les sept autres dossiers, l'évaluation environnementale n'a pas été traitée correctement. Dans trois cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Pour les derniers cas, les CRHC donnent suite aux observations et recommandations de la DCP.

RECOMMANDATION ET APPROBATION

Après évaluation, on peut recommander le financement d'une proposition. Le responsable qui a évalué la proposition doit formuler cette recommandation en énonçant clairement la justification du financement. Le responsable investi de la délégation de pouvoirs appropriée doit signer l'approbation de financement.

Le tableau suivant résume les résultats de l'examen à l'étape de la recommandation et approbation.

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
RECOMMANDATION ET APPROBATION	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
La justification et l'analyse du financement figurent au dossier	100	2	0	102	98.0%	38.0%
La justification de la recommandation au dossier est complétée	92	7	3	102	92.9%	
L'approbation est signée par une personne ayant la délégation de pouvoir de signature appropriée	101	1	0	102	99.0%	79.2%
L'approbation est signée à la date du début du projet ou avant celle-ci	101	1	0	102	99.0%	

La justification et la recommandation du financement figurent au dossier

- Dans 100 des dossiers examinés, la justification et la recommandation du financement figurent au dossier.
- Les deux autres dossiers contenaient la recommandation, mais la justification du financement ne s'y trouvait pas. Dans deux cas, le CRHC a indiqué que les mesures correctives sont mises en œuvre. Pour le dernier cas, le CRHC donne suite aux observations et recommandations de la DCP.

La justification et la recommandation fugurant au dossier contiennent tous les détails

- Dans 92 dossiers examinés, la recommandation ou la justification n'était pas complète.
- La recommandation avait été versée dans sept dossiers, mais la justification n'était pas complète. Dans un cas, le formulaire de recommandation ou de justification n'avait pas été rempli. Dans les six autres cas, la justification n'appuyait pas correctement la décision autorisant le financement du projet. On n'y retrouvait pas les renseignements suivants : brève description du projet, résultats à atteindre, description des participants, durée du projet, façon dont le projet correspondait aux objectifs du programme, capacité du demandeur, conformité au plan d'activités de DRHC, antécédents de l'organisme auprès de DRHC et motif justifiant le financement. Dans un dossier, le CRHC a indiqué que les mesures correctives sont mises en œuvre. Pour les autres dossiers, les CRHC donnent suite aux observations et recommandations de la DCP.
- Les trois derniers dossiers ne contenaient aucune recommandation ni justification. Par conséquent, cette question a été traitée au point précédent.

Le signataire de l'approbation est investi de la délégation de pouvoirs appropriée

- Dans 101 dossiers examinés, le signataire de l'approbation était investi de la délégation de pouvoirs appropriée.
- Dans l'autre dossier, l'approbation n'a pas été signée par la personne investie de la délégation de pouvoirs appropriée. Le CRHC donne suite aux observations et recommandations de la DCP.

L'approbation est signée à la date du début du projet ou avant celle-ci

- Dans 101 dossiers examinés, l'approbation a été signée à la date du début du projet ou avant celle-ci.
- L'autre dossier contenait l'approbation, mais la demande n'était pas datée ; par conséquent, il n'était pas possible de déterminer si l'approbation a été signée avant la date du début du projet. Le CRHC donne suite aux observations et recommandations de la DCP.

ATTRIBUTION DE L'ENTENTE

L'étape de l'attribution de l'entente comprend la préparation et la signature de l'entente entre DRHC et le promoteur. L'entente précise les rôles, les responsabilités et les attentes des deux parties. Elle définit également les objectifs mesurables et établit les fondements à partir desquels l'agent contrôlera et évaluera le projet. L'agent peut contrôler et évaluer uniquement ce qui est défini dans l'entente. Par conséquent, il est essentiel que toutes les ententes soient complètes et contiennent toutes les modalités requises.

Le tableau suivant résume les résultats de l'examen du contrôle et de la performance à l'étape de l'attribution de l'entente

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
ATTRIBUTION DE L'ENTENTE	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
L'entente figure au dossier	101	0	1	102	100.0%	96.4%
Le calendrier des activités et les étapes clés mesurables figurent dans les objectifs	50	7	45	102	87.7%	
Un énoncé de quantité mesurable figure dans les objectifs	84	4	14	102	95.5%	
Les résultats prévus sont clairement décrits	97	4	1	102	96.0%	
Les services et/ou les activités sont clairement décrits	101	0	1	102	100.0%	
La nature des dépenses autorisées est clairement décrite	96	5	1	102	95.0%	83.7%
Le calendrier et les modalités de paiement sont clairement définis dans l'entente	82	19	1	102	81.2%	
L'entente prévoit une clause selon laquelle DRHC peut vérifier les coûts réclamés	95	0	7	102	100.0%	95.7%
L'entente comprend la déclaration requise concernant l'inscription des lobbyistes	66	1	35	102	98.5%	
L'entente prévoit des dispositions en cas de résiliation de l'entente avec ou sans motif	101	0	1	102	100.0%	
L'entente établit que le bénéficiaire est tenu de rembourser les trop-payés, les soldes inemployés et les dépenses inadmissibles	95	0	7	102	100.0%	
Le texte de l'entente correspond au programme dont relève le projet	97	4	1	102	96.0%	91.9%
Toutes les annexes nécessaires sont incluses et complétées adéquatement	85	16	1	102	84.2%	
La durée de l'entente est précisée	101	0	1	102	100.0%	
L'entente est autonome en terme d'objets, d'objectifs et de respect des dispositions énoncées dans les conditions et modalités d'application du programme	100	1	1	102	99.0%	
L'entente est conforme à toutes les autres conditions et modalités du programme choisi	99	2	1	102	98.0%	
La valeur de l'entente est égale ou inférieure au montant approuvé	97	4	1	102	96.0%	
Si nécessaire, les prévisions de trésorerie se rapportant aux activités visées par l'entente sont signées par le promoteur, correspondent au montant total engagé par DRHC et figurent au dossier	59	3	40	102	95.2%	
L'entente a été signée à la date d'approbation du projet ou à une date ultérieure	101	0	1	102	100.0%	

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
ATTRIBUTION DE L'ENTENTE	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
L'entente a été signée à la date du début de l'entente ou avant cette date	89	12	1	102	88.1%	
L'engagement des fonds a été effectué avant la signature de l'entente par DRHC	68	26	8	102	72.3%	
Le responsable de DRHC qui a la délégation de pouvoirs de signature appropriée a signé à tous les endroits nécessaires	101	0	1	102	100.0%	86.6%
Le motif de la modification est clair	30	0	72	102	100.0%	61.9%
Les modifications ont été signées par une personne ayant la délégation de pouvoirs de signature appropriée	25	0	77	102	100.0%	

L'entente figure au dossier

- L'entente signée était versée dans 101 dossiers examinés.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

Le calendrier des activités et les étapes clés mesurables figurent dans les objectifs

- Dans 50 dossiers examinés, le calendrier et les étapes clés mesurables figuraient dans les objectifs de l'entente.
- Dans sept dossiers examinés, l'entente énonçait les objectifs qui ne contenaient aucun calendrier des activités ni aucune étape clé mesurable concernant l'atteinte des résultats du projet. Les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- Les 45 autres dossiers concernaient des projets n'exigeant pas que l'entente comprenne le calendrier des activités et les étapes clés mesurables. Il s'agit de projets qui conservent les mêmes activités pendant toute la période de l'entente ou de projets de courte durée, par exemple de moins de trois mois.

Un énoncé de quantité mesurable figure dans les objectifs

- Dans 84 dossiers examinés, un énoncé de quantité mesurable figurait dans les objectifs de l'entente et permettait au chargé de projet de vérifier dans quelle mesure les résultats du projet sont atteints.
- Pour quatre dossiers examinés, les objectifs ne comprenaient pas d'énoncé de quantité mesurable. Les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- Pour les 14 autres dossiers, la nature des projets n'exigeait pas que l'entente comprenne un énoncé de quantité mesurable.

Les résultats prévus sont clairement expliqués

- Dans 97 dossiers examinés, les résultats prévus étaient clairement expliqués dans l'entente, ce qui fait en sorte que le promoteur et DRHC ont une vue commune de la façon dont le succès du projet sera mesuré.
- Pour quatre dossiers examinés, les résultats prévus n'étaient pas expliqués dans l'entente. Les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

Les services et/ou les activités sont clairement décrits

- Dans 101 dossiers examinés, les services et/ou les activités étaient clairement décrits dans l'entente.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

La nature des dépenses autorisées est clairement décrite

- Dans 96 dossiers examinés, la nature des dépenses autorisées était clairement décrite.
- Pour cinq autres dossiers, l'un comportait un écart entre les montants figurant à l'Annexe A et ceux figurant à l'Annexe B de l'entente. Dans un autre dossier, les modifications ne tenaient pas compte des changements approuvés précédemment dans l'entente originale. Dans deux autres dossiers, les frais administratifs n'étaient pas clairement décrits dans l'Annexe B. Dans le dernier dossier, il y avait une incertitude quant à ce qui pouvait être imputé au projet dans une catégorie de coûts. Les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

Le calendrier et les modalités de paiement sont clairement définis dans l'entente

- Dans 82 dossiers examinés, le calendrier et les modalités de paiement étaient clairement définis.
- Dans 19 dossiers examinés, on a omis de supprimer, tel qu'exigé, les dispositions inutiles concernant le paiement. Dans cinq cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

L'entente prévoit une clause selon laquelle DRHC peut vérifier les coûts réclamés

- Dans 95 dossiers examinés, l'entente contenait une clause selon laquelle DRHC peut vérifier les coûts réclamés.
- En ce qui concerne les sept autres dossiers, l'un correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente, six dossiers correspondaient à des projets qui avaient été entrepris dans le cadre de partenariats pour la création d'emplois et n'avaient donné lieu à aucun versement au promoteur.

L'entente comprend la déclaration exigée concernant l'enregistrement des lobbyistes

- Dans 66 dossiers, l'entente contenait la déclaration exigée concernant l'enregistrement des lobbyistes.
- Dans un dossier examiné, l'entente ne contenait pas la déclaration exigée. Le CRHC a répondu que des mesures correctives sont en place pour tous les nouveaux accords.
- En ce qui concerne les 35 autres cas, 34 cas correspondaient à une entente de moins de 25 000 $ pour laquelle la clause n'était pas exigée. Le dernier cas portait sur un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

L'entente prévoit des dispositions en cas de résiliation de l'entente avec ou sans motif

- Dans 101 dossiers examinés, l'entente prévoyait les dispositions indiquées en cas de résiliation avec ou sans motif.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

L'entente établit que le bénéficiaire est tenu de rembourser les trop-payés, les soldes inemployés et les dépenses inadmissibles

- Dans 95 dossiers examinés, l'entente comportait une disposition établissant que le bénéficiaire était tenu de rembourser les trop-payés, les soldes inemployés et les dépenses inadmissibles.
- En ce qui concerne les sept autres dossiers, l'un correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente et six dossiers portaient sur des projets qui avaient été entrepris dans le cadre de partenariats pour la création d'emplois et n'avaient donné lieu à aucun versement au promoteur.

Le texte de l'entente correspond au programme dont relève le projet

- Dans 97 dossiers examinés, le texte de l'entente correspondait au programme dont relève le projet.
- Pour quatre dossiers examinés, l'entente ne correspondait pas au programme utilisé. Cependant, cette situation ne modifiait en rien l'obligation contractuelle des deux parties. Dans un cas, le CRHC a indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

Toutes les annexes nécessaires sont incluses et convenablement préparées

- Dans 85 dossiers examinés, toutes les annexes nécessaires étaient incluses et convenablement préparées.
- Quant aux 16 autres dossiers examinés, dans 14 cas, l'annexe C ne figurait pas dans l'entente et aurait dû s'y trouver, puisque des participants prenaient part au projet. Un autre dossier comprenait toutes les annexes nécessaires, mais les options 1 et 2 de l'annexe E n'avaient pas été marquées d'un crochet, tel qu'exigé. Le dernier dossier comprenait les annexes A, B, D et E, mais les immobilisations figurant dans l'amélioration des locaux ne paraissaient pas comme tel dans l'annexe A. Dans six cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

La durée de l'entente est précisée

- Dans 101 dossiers examinés, la durée de l'entente était précisée.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

L'entente précise l'objectif, les buts et les exigences des modalités d'application

- Dans 100 dossiers examinés, l'entente était explicite quant à son objectif et à l'obligation de satisfaire aux modalités d'application.
- Pour l'un des dossiers examinés, deux autres contrats des SAE avaient le même promoteur, devaient avoir lieu au même endroit, s'adressaient aux mêmes clients et comportaient les mêmes activités. Le CRHC donne suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

L'entente respecte toutes les autres modalités du programme choisi

- Dans 99 dossiers examinés, l'entente respectait toutes les autres modalités du programme choisi.
- En ce qui concerne deux autres dossiers, l'annexe B de l'un définissait certains coûts admissibles payés comme rémunération de services. Le CRHC a reconnu l'erreur avant l'examen de la DCP. Dans l'autre cas, les propositions et l'annexe A précisaient l'acquisition de l'immobilisation. Cependant, aucun élément ne prouve que les immobilisations étaient à frais partagés. Dans l'un des cas, le CRHC a indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans l'autre cas, le CRHC donne suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

La valeur de l'entente est égale ou inférieure au montant approuvé

- Dans 97 dossiers examinés, la valeur de l'entente était égale ou inférieure au montant approuvé.
- Dans quatre dossiers examinés, la valeur de l'entente dépassait le montant approuvé. Toutefois, la personne ayant signé chaque entente avait le pouvoir d'autoriser l'augmentation. Les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

Si nécessaire, les prévisions de trésorerie se rapportant aux activités visées par l'entente sont signées par le promoteur, correspondent au montant total engagé par DRHC et figurent au dossier

- Dans 59 dossiers examinés, des prévisions de trésorerie figuraient au dossier.
- Dans trois dossiers, deux portaient sur des projets pour lesquels les avances initiales ont été versées sans que les prévisions de trésorerie ne figurent au dossier. Les prévisions de trésorerie ont été remises par la suite pour le versement des avances restantes. Dans l'autre dossier, on n'avait pas signé les prévisions de trésorerie. Dans un cas, le CRHC a indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- En ce qui concerne les 40 autres dossiers, l'un correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente. Six dossiers portaient sur des projets qui avaient été entrepris dans le cadre de partenariats pour la création d'emplois et n'avaient donné lieu à aucun versement au promoteur. Pour les 33 autres dossiers, il n'y avait aucune obligation de produire des prévisions de trésorerie, puisque aucune avance n'avait été accordée au promoteur.

L'entente a été signée à la date d'approbation du projet ou à une date ultérieure

- Dans 101 dossiers examinés, l'entente a été signée à la date d'approbation du projet ou à une date ultérieure.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

L'entente a été signée à la date du début de l'entente ou avant cette date

- Dans 89 dossiers examinés, l'entente a été signée à la date du début de l'entente ou avant cette date.
- Pour 12 dossiers examinés :

- cinq ont été signés entre un et cinq jours après la date du début de l'entente ;
- trois autres ont été signés entre six et dix jours après la date du début de l'entente ;
- un autre a été signé entre 11 et 15 jours après la date du début de l'entente ;
- trois ont été signés entre 16 et 32 jours après la date du début de l'entente.

Dans cinq cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.

- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

Les fonds ont été engagés avant la signature de l'entente par DRHC

- Dans 68 dossiers examinés, l'engagement des fonds a été effectué avant la signature de l'entente par DRHC.
- Dans 26 dossiers examinés :
  - dix correspondaient à un projet pour lequel l'engagement des fonds a été effectué un jour ouvrable après la date de la signature de l'entente ;
  - six avaient trait à un projet pour lequel l'engagement des fonds a été effectué de deux à trois jours ouvrables après la date de la signature de l'entente ;
  - huit correspondaient à un projet pour lequel l'engagement des fonds a été effectué de quatre à sept jours ouvrables après la date de la signature de l'entente ;
  - deux correspondaient à un projet pour lequel l'engagement des fonds a été effectué de huit à douze jours ouvrables après la date de la signature de l'entente.

  Dans 14 cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- Des huit autres dossiers, un correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente, et les autres portaient sur des projets qui avaient été entrepris dans le cadre de partenariats pour la création d'emplois et ne comportaient pas de coûts indirects. Aucuns fonds ne devaient donc être engagés.

Le responsable de DRHC qui est investi de la délégation de pouvoirs appropriée a signé à tous les endroits nécessaires

- Dans 101 dossiers examinés, l'entente a été signée à tous les endroits nécessaires par le responsable de DRHC qui était investi de la délégation de pouvoirs appropriée.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions et n'exigeait pas d'entente.

Le motif de la modification est clair

- Dans 30 dossiers examinés, le motif de la modification était clair.
- Dans les 72 dossiers restants, l'entente initiale n'a fait l'objet d'aucune modification.

Les modifications ont été signées par la personne investie de la délégation de pouvoirs appropriée

- Dans 25 dossiers examinés, les modifications ont été signées par la personne investie de la délégation de pouvoirs appropriée.
- En ce qui concerne les 77 autres dossiers, 72 ne comportaient aucune modification à l'entente originale. Dans les cinq autres dossiers, les modifications n'avaient pas de valeur pécuniaire.

PAIEMENTS

Le paiement d'une contribution peut se faire sous la forme d'un acompte ou d'une avance. Un acompte est le remboursement des dépenses admissibles engagées par le promoteur et réclamées pour une période de 30 à 90 jours.

Une avance est versée pour couvrir les dépenses prévues pour une période précise, habituellement un mois ou un trimestre. Les promoteurs présentent des demandes de paiement à la fin de chaque période pour rendre compte des avances reçues. Les modalités de chaque entente précisent si le promoteur doit présenter un rapport d'activités pour la même période. Les promoteurs doivent conserver une documentation financière adéquate pour appuyer leurs dépenses.

Le tableau suivant dresse un résumé des résultats de l'examen à l'étape des paiements.

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
PAIMENTS	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
Lorsqu'une avance a été versée, le promoteur y avait droit	52	2	48	102	96.3%	
Le montant des avances respecte les limites établies par le Conseil du Trésor et la politique relative aux S&C des SFA	53	1	48	102	98.1%	71.3%
Tous les formulaires de demande de remboursement exigés sont au dossier	86	5	11	102	94.5%	
Si l'entente l'exige, un rapport d'activités et des documents financiers pertinents sont joints aux demandes de remboursement	53	6	43	102	89.8%	
Les dépenses remboursées sont admissibles conformément à l'entente, à la politique de DRHC et aux conditions du programme	81	10	11	102	89.0%	
Le codage des dépenses approprié a été consigné	90	1	11	102	98.9%	
Les formulaires de demande de remboursement sont signés correctement par le promoteur	91	0	11	102	100.0%	
La délégation de pouvoirs de signature est conforme à l'article 34	94	0	8	102	100.0%	70.9%
Les demandes de paiement sont paraphées, signées, saisies et approuvées par au moins deux personnes	91	0	11	102	100.0%	

Lorsqu'une avance a été versée, le promoteur y avait droit

- Dans 52 dossiers examinés pour lesquels on avait versé une avance, le promoteur avait droit à une avance initiale.
- Dans deux dossiers, l'un comportait une avance dépassant de 4 000 $ le mouvement de trésorerie prévu. Dans l'autre dossier, la troisième avance n'avait pas été ajustée de façon à refléter les dépenses inférieures du projet à cette date et dépassait donc le mouvement de trésorerie exigé. Les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- En ce qui concerne les 48 autres dossiers, aucune avance n'a été versée.

Le montant des avances respecte les limites établies par le Conseil du Trésor (CT) et les Services financiers et administratifs (SFA)

- Dans 53 dossiers examinés, pour lesquels on avait versé une avance, les avances respectaient les limites établies par les politiques du Conseil du Trésor et des Services financiers et administratifs (SFA).
- Dans l'un des dossiers, on n'avait pas respecté la politique du Conseil du Trésor sur les avances dans le cas d'ententes de plus de 500 000 $, selon laquelle seules des avances mensuelles peuvent être traitées. Le CRHC donne suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- En ce qui concerne les 48 autres dossiers, aucune avance n'a été versée.

Tous les formulaires de demande exigés figurent au dossier

- Tous les formulaires exigés du promoteur figuraient dans 86 dossiers examinés.
- Dans cinq dossiers, les formulaires de demande n'ont pas été soumis mensuellement, comme l'exigeait l'entente. Dans deux cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- Dans les 11 autres dossiers, aucun formulaire de demande n'était exigé. Dans sept cas, le programme n'exigeait aucune demande (subvention et partenariat pour la création d'emploi) ; dans quatre cas, il n'y avait aucune demande de paiement, mais des avances figuraient au dossier.

Si l'entente l'exige, un rapport d'activités et des documents financiers pertinents sont joints aux demandes

- Dans 53 dossiers examinés, la documentation requise à l'appui était jointe aux demandes.
- Dans six dossiers examinés, les formulaires de demande ne comportaient pas de rapport d'activités, comme l'exigeait l'entente. Dans deux cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- Dans le cas des 43 dossiers restants, l'entente n'exigeait pas qu'un rapport d'activités ou des documents à l'appui soient joints à la demande.

Les dépenses remboursées sont admissibles, conformément aux politiques de DRHC, aux modalités d'application du programme et à l'entente

- Dans 81 dossiers examinés, les dépenses remboursées étaient admissibles, conformément aux politiques de DRHC, aux modalités d'application du programme et à l'entente.
- Dans 10 dossiers, les dépenses remboursées n'étaient pas indiquées dans l'entente comme étant admissibles. Dans cinq cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- En ce qui concerne les 11 autres dossiers, il n'y avait aucune obligation de fournir un formulaire de demande. Dans sept cas, le programme n'exigeait aucune demande (subvention et partenariat pour la création d'emploi) ; dans quatre cas, il n'y avait aucune demande de paiement, mais des avances figuraient au dossier.

Les codes de dépenses pertinents ont été inscrits

- Dans 90 dossiers examinés, on avait appliqué le codage financier adéquat.
- Dans un dossier examiné, on a payé les dépenses relatives au formulaire de demande de mars, reçu en avril, à partir des fonds du nouvel exercice. Le CRHC a indiqué que les mesures correctives sont prises.
- En ce qui concerne les 11 autres dossiers, il n'y avait aucune obligation de fournir un formulaire de demande. Dans sept cas, le programme n'exigeait aucune demande (subvention et partenariat pour la création d'emploi) ; dans quatre cas, il n'y avait aucune demande de paiement, mais des avances figuraient au dossier.

Les formulaires de demande sont signés correctement par le promoteur

- Dans 91 dossiers examinés, les promoteurs ont signé correctement les demandes.
- Dans les 11 autres dossiers, il n'y avait aucune obligation de fournir un formulaire de demande. Dans sept cas, le programme n'exigeait aucune demande (subvention et partenariat pour la création d'emploi) ; dans quatre cas, il n'y avait aucune demande de paiement, mais des avances figuraient au dossier.

***La délégation des pouvoirs est conforme à l'article 34 de la* Loi sur la gestion des finances publiques**

- Dans 94 dossiers examinés contenant une demande d'avance ou de paiement, les paiements ont été autorisés par une personne investie de la délégation de pouvoirs appropriée, en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.
- Dans les huit autres dossiers, il n'y avait aucune obligation de fournir un formulaire de demande.

Les demandes de paiement sont paraphées, signées, saisies et approuvées par au moins deux personnes

- Dans 91 dossiers examinés comportant une demande d'avance ou de paiement, les paiements satisfaisaient à l'exigence voulant qu'au moins deux personnes ayant des tâches distinctes participent au processus de demande de paiement.
- Les 11 autres dossiers ne contenaient aucune demande de paiement ni avance.

CONTRÔLE

Le contrôle est le mécanisme utilisé par les agents pour s'assurer de la conformité aux ententes. Les agents doivent se rendre chez les promoteurs ou communiquer avec eux dans le but de s'assurer qu'ils répondent aux obligations et qu'ils mènent les activités conformément aux ententes conclues avec eux. Le contrôle permet de collaborer avec le promoteur et les participants afin de résoudre les problèmes et d'améliorer les activités, s'il y a lieu, dans le but d'atteindre les meilleurs résultats possibles. Il permet aussi de vérifier si toutes les dépenses réclamées sont admissibles en vertu de l'entente et sont appuyées par des documents acceptables.

Une gestion et un contrôle efficaces des projets supposent une évaluation des risques au moment de la mise en marche du projet.

Le tableau suivant dresse un résumé des résultats de l'examen à l'étape du contrôle.

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
CONTRÔLE	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
Une évaluation des risques et ou un plan de contrôle de l'exécution de l'accord figurent au dossier et est complété	84	17	1	102	83.2%	
Le contrôle a été effectué selon le plan au dossier ou une explication est au dossier	66	12	24	102	84.6%	
La fréquence des activités de contrôle respecte les exigences de DRHC	78	6	18	102	92.9%	
Le dossier contient les rapports de contrôle	71	0	31	102	100.0%	44.0%
Les activités du projet ont été contrôlées pour déterminer si elles respectent l'entente	67	0	35	102	100.0%	23.4%
La documentation sur les visites est détaillée et exacte	35	0	67	102	100.0%	
Le suivi est entrepris ou terminé	18	0	84	102	100.0%	

Une évaluation des risques et un plan de contrôle préparés avant le début de l'entente figurent au dossier

- Dans 84 dossiers examinés, une évaluation des risques et un plan de contrôle ont été préparés avant la date du début de l'entente.
- En ce qui concerne 17 dossiers, six contenaient une évaluation des risques et un plan de contrôle qui n'étaient toutefois pas datés ni signés. Trois dossiers comportaient une évaluation des risques, mais aucun plan de contrôle n'apparaissait sur le formulaire. Huit autres dossiers contenaient une évaluation des risques et un plan de contrôle, mais le plan de contrôle n'a pas été établi avant la date du début de l'entente, conformément à la section 5.8.2 de la politique des SFA liée aux subventions et contributions. Dans six cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- L'autre dossier correspondait à un programme de subventions qui ne doit pas faire l'objet d'un plan de contrôle, puisqu'une subvention constitue un paiement de transfert qui est accordé à un particulier ou à un organisme sans être assujetti à un processus de vérification interne ou de reddition des comptes.

Si le plan a été exécuté, le contrôle a été effectué selon celui-ci, ou les justificatifs ont été versés au dossier

- Dans 66 dossiers examinés, un plan de contrôle a été préparé conformément au plan et la justification figure au dossier.
- Dans 12 dossiers examinés, aucun élément ne prouvait qu'une visite de contrôle avait eu lieu ou que la visite avait été reportée. Dans trois cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- En ce qui concerne les 24 autres dossiers, un correspondait à un programme de subventions qui ne nécessitait aucun contrôle. Dans 17 cas, il était trop tôt pour qu'une visite ait lieu, conformément au plan de contrôle. Dans les six derniers cas, les observations ont été soulevées dans une question précédente.

La fréquence de contrôle satisfait aux exigences de DRHC

- Dans 78 dossiers examinés, la fréquence de contrôle respectait les exigences de DRHC.
- Dans six dossiers examinés, la fréquence de contrôle ne respectait pas les exigences de DRHC. Les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- En ce qui concerne les 18 cas restants, un correspondait à un programme de subventions qui ne nécessitait pas de contrôle, puisqu'une subvention constitue un paiement de transfert qui est accordé à un particulier ou à un organisme sans être assujetti à un processus de vérification interne ou de reddition des comptes. Dans 17 cas, il était trop tôt pour effectuer une visite de contrôle, conformément au plan de contrôle.

Le dossier contient le(s) rapport(s) de contrôle

- Parmi les dossiers examinés, 71 contenaient le rapport de contrôle exigé.
- Parmi les 31 autres dossiers, un correspondait à un programme de subventions et ne nécessitait pas de contrôle, puisqu'une subvention constitue un paiement de transfert qui est accordé à un particulier ou à un organisme sans être assujetti à un processus de vérification interne ou de reddition des comptes. Les 30 autres dossiers ne comportaient pas de rapport de contrôle.

Le contrôle des activités du projet a permis de déterminer si elles respectent l'entente

- Dans 67 dossiers examinés, on a contrôlé les activités du projet afin de s'assurer qu'elles respectaient l'entente.
- Parmi les 35 autres dossiers, un correspondait à un programme de subventions et ne nécessitait pas de contrôle, puisqu'une subvention constitue un paiement de transfert qui est accordé à un particulier ou à un organisme sans être assujetti à un processus de vérification interne ou de reddition des comptes. Enfin, 30 dossiers ne comportaient pas de rapport de contrôle et trois dossiers avaient trait à des projets qui n'avaient pas encore fait l'objet de contrôle.

La documentation sur les visites est détaillée et exacte

- Dans 35 dossiers, la documentation sur les visites de contrôle financier était détaillée et exacte.
- Parmi les 67 dossiers restants, un correspondait à un programme de subventions et ne nécessitait pas de contrôle. En ce qui concerne les 66 autres dossiers, la visite de contrôle financier n'avait pas eu lieu au moment de l'examen.

Le suivi est entrepris ou terminé

- Dans 18 dossiers examinés, le suivi convenable était entrepris ou terminé.
- Parmi les 84 dossiers restants, un correspondait à un programme de subventions et ne nécessitait pas de contrôle et 83 dossiers ne comportaient aucune question devant faire l'objet d'un suivi.

FERMETURE

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
FERMETURE	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
La totalité de la contribution avait été versée après la réception du dernier formulaire de demandes de remboursement, à moins qu'un paiement anticipé au dossier a été justifié et est admissible aux S&C	29	0	73	102	100.0%	

La contribution finale a été versée après la réception du dernier formulaire de demande, à moins qu'un paiement anticipé soit justifié dans le dossier et admissible selon les modalités

- Dans 29 dossiers, la contribution finale a été versée après la réception du dernier formulaire de demande.
- En ce qui concerne les 73 autres dossiers, les projets n'étaient pas terminés.

RESPECT DES MODALITÉS

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
RESPECT DES MODALITÉS	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
Les activités du projet respectent les modalités et conditions du programme	94	8	0	102	92.2%	

Les activités du projet respectent les modalités du programme

- Dans 94 dossiers examinés, les activités du projet respectaient les modalités du programme.
- En ce qui concerne les huit autres dossiers examinés, deux correspondaient à des projets dont les activités n'étaient pas conformes aux modalités des prestations d'emploi et des mesures de soutien, tel qu'exposé dans l'article 58 de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Dans cinq autres dossiers, les activités du projet ne respectaient pas les modalités des partenariats locaux du marché du travail. Un autre avait trait à un projet dont les activités n'étaient pas conformes aux modalités du Fonds d'intégration au travail des personnes handicapées. Quant au dernier dossier, les activités du projet ne respectaient pas les modalités d'aide à l'emploi. Dans trois cas, les CRHC ont indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Questions et critères évalués	Réponses				Résultats de la DCP septembre 2001 102 dossiers	Résultats du BVI de 1999 459 dossiers
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Oui	Non	S.O.	Total	Taux de conformité	Taux de conformité
Tous les formulaires nationaux pertinents créés pour les dossiers du projet relatif aux contributions ont été utilisés, conformément à la directive du SMA publiée le 8 septembre 2000	62	16	24	102	79.5%	
Les participants respectent les critères d'admissibilité du programme	57	0	45	102	100.0%	
Les données sur les participants sont transmises au CRHC et entrées dans le SNSE	49	6	47	102	89.1%	
DRHC exerce un contrôle de supervision inapproprié et la relation employeur-employé peut poser un problème	0	102	0	102	100.0%	
Le non-respect de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique comporte des risques	0	102	0	102	100.0%	
L'utilisation incorrecte des fonds de contribution comporte des risques parce qu'un projet fournit des biens ou des services à DRHC	2	100	0	102	98.0%	
Il y a des risques reliés à la responsabilité et la perception du public	0	102	0	102	100.0%	

Conformément à la directive du SMA du 8 septembre 2000, on a utilisé tous les formulaires nationaux pertinents créés pour le dossier de projets de contribution

- Dans 62 dossiers examinés, on a utilisé tous les formulaires nationaux pertinents créés pour le dossier de projets de contribution, conformément à la directive du SMA du 8 septembre 2000.
- Dans 16 dossiers, certains formulaires créés pour le dossier de projets de contribution n'avaient pas été utilisés : Liste de vérification du contenu du dossier (EMP 5210), Évaluation, recommandation et approbation d'une proposition (EMP 5211) et Contrôle de l'accord – évaluation du risque (EMP 5218). Dans un cas, le CRHC a indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.
- En ce qui concerne les 24 autres dossiers qui portaient sur des projets de Subventions salariales ciblées, il n'y avait aucune obligation de préparer une liste de vérification de l'examen du cycle du projet.

Les participants respectent les critères d'admissibilité du programme

- Dans 57 dossiers examinés, les participants respectaient tous les critères d'admissibilité du programme.
- Les 45 dossiers restants correspondaient à des projets où il n'y avait aucun participant.

Les données sur les participants sont transmises à DRHC et inscrites dans le SNSE

- Dans 49 dossiers examinés, les données sur les participants avaient été transmises aux CRHC et saisies dans le SNSE.
- Dans six dossiers, les données sur les participants n'avaient pas été transmises aux CRHC et n'avaient donc pas été saisies dans le SNSE, conformément à la section 5 du cadre de responsabilisation qui traite des modes de mesure (exigences en matière d'entrée de données). Dans un cas, le CRHC a

indiqué que les mesures correctives sont prises. Dans les autres cas, les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.

- Les 47 dossiers restants ne comportaient aucunes données relatives aux participants.

DRHC exerce un contrôle de supervision inapproprié et la relation employeur-employé peut poser un problème

- Dans 102 dossiers examinés, les CRHC n'exerçaient pas de contrôle de supervision inapproprié, et la relation employeur-employé ne posait aucun problème.

La* Loi sur l'emploi dans la fonction publique *risquerait de ne pas être respectée

- Dans 102 dossiers examinés, il n'existait aucun risque lié au non-respect de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Il y a risque d'utilisation incorrecte des fonds de contribution, car le projet fournit des biens ou des services à DRHC

- Dans 100 dossiers examinés, il n'y avait aucun risque lié à l'utilisation incorrecte des fonds de contribution.
- Dans deux dossiers examinés, la DCP a cerné des risques liés à l'utilisation incorrecte des fonds de contribution, car on semblait fournir des services à DRHC dans le cadre des projets. Les CRHC donnent suite aux observations et aux recommandations de la DCP.

La responsabilité et la perception du public comportent des risques

- Dans 102 dossiers examinés, il n'y avait aucun risque lié à la responsabilité et à la perception du public.

ANNEXE 3 – ANALYSE NATIONALE DE LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE

Les tableaux suivants fournissent des résultats plus détaillés sur la vérification financière.

DONNÉES		DOSSIERS		%
	Nombre de dossiers sélectionnés aux fins statistiques	102		100,0 %
	Vérification des dossiers sur place Vérification des dossiers internes	23 35		39,7 % 60,3 %
TOTAL		58		56,9 %

RÉSULTATS		DOSSIERS	MONTANT	%
	Montants totaux examinés	58	1 900, 244$	100,0 %

MODIFICATIONS DÉCELÉES		OBSERVATIONS	MONTANT	%
	Les montants réclamés ne correspondaient pas à des dépenses réellement engagées	10	6 198,85 $	0.31 %
	Les montants réclamés ont été dépensés avant la date de début de l'entente	8	12 962,25 $	0, 68 %
	Les montants réclamés ont été dépensés après la date de fin de l'entente	4	2 276,77 $	0,12 %
	Les montants réclamés ne correspondaient pas à des catégories de dépenses autorisées dans l'entente	2	7 885,00 $	0,41 %
	Les montants réclamés ne respectaient pas les limites de catégorie approuvées par DRHC	2	520,00 $	0,03 %
	Les montants réclamés avaient été réclamés précédemment	2	5 366,01 $	0,28 %
	Le remboursement de la TPS n'a pas été calculé correctement et déduit du montant réclamé	4	1 874,40 $	0,10 %
	Revenus du projet n'ont pas été déduits de la demande	1	11 166,00 $	0,59 %
	Les montants réclamés ne sont pas liés au projet	4	928,22 $	0,05 %
TOTAL		37	49 177, 50 $	2,59%

SUIVI NÉCESSAIRE		OBSERVATIONS	MONTANT
	Fait toujours l'objet d'un examen Clarification requise de la part du CRHC	18	37 260,55

CONCLUSIONS DE LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE

- Dans le cadre de l'examen exécuté par la DCP, le montant total des dépenses réclamées s'établissait à 1 900 244 $. De ce montant, 49 177,50 $ (37 cas) ont été réclamés par le promoteur et remboursés par DRHC alors que ces coûts n'étaient pas admissibles en vertu des ententes des projets respectifs.

- Dans 10 cas, les dépenses réclamées par le promoteur n'avaient pas été engagées. Il s'agissait d'un montant de 6 198,85 $ de l'ensemble des dépenses examinées.

- Tout comme l'a fait ressortir le dernier rapport, la principale cause des paiements erronés tenait au moment où les dépenses du projet ont été engagées par rapport aux dates de début et de fin de l'entente. Dans les 12 cas, les dépenses étaient liées au projet et étaient admissibles conformément à l'entente. Il s'agissait d'un montant de 15 239,27$ toutes les dépenses examinées.

- Dans deux cas, les dépenses réclamées appartenaient à des catégories qui n'étaient pas admissibles en vertu des ententes. Il s'agissait d'un montant de 7 885,00 $ de toutes les dépenses examinées.

- Dans deux cas, le promoteur a réclamé des dépenses qui étaient supérieures aux maximums établis dans l'annexe B des ententes ou qui avaient été réclamées précédemment. Il s'agissait d'un montant de 5 336,01 $ de toutes les dépenses examinées.

- Dans quatre cas, les montants réclamés et remboursés au titre de la taxe sur les produits et services n'étaient pas admissibles en vertu des ententes. DRHC ne remboursera que la portion de la TPS et de la TVH sur des dépenses admissibles qui ne fait pas l'objet d'un crédit de la part de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Ce rajustement s'élève à 1 874,40 $ de toutes les dépenses examinées.

- En ce qui concerne les quatre derniers cas, le promoteur a réclamé des dépenses qui, selon la DCP, n'étaient pas liées aux projets. Il s'agissait d'un montant de 928,22 $ en rajustements du montant total examiné.

- Dans un cas, les revenus de projet n'ont pas été déduits de la réclamation. Ceci a représenté 11 166,00 $ du montant de toutes les dépenses examinées

- Dans deux cas, les montants réclamés n'étaient pas dans des limites de catégorie approuvées par DRHC. Ceci a représenté 520,00 $ de toutes les dépenses examinées.

- Enfin, il a été déterminé que, dans 18 cas, le centre de responsabilité devait présenter des renseignements supplémentaires pour déterminer si les montants remboursés au promoteur constituaient des dépenses admissibles conformément aux ententes. Le montant total des dépenses devant faire l'objet d'un suivi est de 37 260,55 $.